

Schéma Directeur Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DD&RSE)

2025 - 2030



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



A2U
ARTOIS · UPJV · ULCO

**CAMPUS EN
TRANSITION**

SOMMAIRE

Introduction par la Présidente de l'Université d'Artois	5
1. Présentation de l'Université et engagements historiques en faveur du DD&RSE	6
2. Éléments de contexte	7
3. « Le coût de l'inaction »	8
4. Processus de production du schéma directeur DD&RSE	9
5. Gouvernance, suivi et pilotage du Schéma Directeur DD&RSE	10
6. Plan d'action	14
<i>Objectif stratégique 1 : Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique de l'établissement.....</i>	<i>17</i>
<i>Objectif stratégique 2 : Développer l'offre, l'accessibilité et les usages de la mobilité durable.....</i>	<i>18</i>
<i>Objectif stratégique 3 : Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les campus.....</i>	<i>19</i>
<i>Objectif stratégique 4 : privilégier les achats responsables.....</i>	<i>20</i>
<i>Objectif stratégique 5 : renforcer la prévention et la gestion des déchets.....</i>	<i>20</i>
<i>Objectif stratégique 6 : intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire de manière transversale dans le contenu des formations délivrées aux étudiantes et aux étudiants.....</i>	<i>21</i>
<i>Objectif stratégique 7 : Valoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants, du personnel, des enseignantes et des enseignants</i>	<i>23</i>
<i>Objectif stratégique 8 : Renforcer les liens sociaux (dans l'espace et le temps).....</i>	<i>25</i>
<i>Objectif stratégique 9 : Accompagner le développement des compétences DD&RSE de l'ensemble du personnel.....</i>	<i>26</i>
<i>Objectif stratégique 10 : Améliorer les pratiques de recherche pour qu'elles soient plus en phase avec le DD&RSE.....</i>	<i>29</i>
<i>Objectif stratégique 11 : Inciter les laboratoires à intégrer le DD&RSE dans leurs sujets/projets de recherche.....</i>	<i>30</i>
<i>Objectif stratégique 12 : Rapprocher la recherche de la société et son territoire.....</i>	<i>31</i>
7. Fiches actions	32
8. Glossaire	77

INTRODUCTION PAR LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Depuis une dizaine d'années déjà, l'Université d'Artois s'est engagée dans une série d'initiatives qui relèvent du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE). Première université française reconnue comme Refuge de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en 2016, l'Université s'est impliquée dans la préservation de la biodiversité en mettant en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Soucieuse de s'inscrire dans une perspective de sobriété énergétique et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'Université a adopté un Plan de sobriété énergétique et a conclu pour une durée de dix ans, un marché global de performance énergétique. Des manifestations scientifiques, des enseignements, mais aussi de nombreuses recherches conduites à l'Université s'inscrivent également en phase avec le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale, à commencer par le domaine d'intérêt majeur sur l'éco-efficacité énergétique. Aujourd'hui, les actions entreprises dans le champ du DD&RSE bénéficient du partenariat très fort noué dans le cadre de l'Alliance A2U, avec l'ULCO et l'UPJV, grâce à la dynamique « Campus en transition » dont le Schéma Directeur DD&RSE constitue l'un des fruits.

Bien que de nombreuses initiatives aient donc déjà été initiées, il manquait jusqu'à présent une structuration des actions et une vision de moyen terme, permettant d'ancrer encore davantage dans la politique de notre établissement, ces enjeux si importants pour les générations présentes comme pour les générations à venir.

Notre Schéma Directeur DD&RSE n'a pas pour objectif de couvrir de manière exhaustive l'ensemble des enjeux associés au développement durable et à la responsabilité sociétale. Il est en effet le reflet de la large concertation conduite à partir du début de l'année 2024, qui a permis d'identifier, à travers la tenue d'ateliers thématiques, les idées jugées les plus pertinentes par les étudiantes, les étudiants et les personnels de notre établissement. Ces idées ont été organisées en axes stratégiques, puis déclinées en actions. Ce schéma directeur a la vocation de demeurer un schéma vivant et il sera enrichi, au fil de l'eau et au gré des opportunités nouvelles, d'actions touchant à des questions qui ne sont pas nécessairement traitées dans le présent schéma. Certaines des actions du présent schéma sont propres à notre établissement, tandis que d'autres seront menées de concert avec nos partenaires de l'Alliance A2U.

Pour pouvoir mettre en œuvre les actions de ce schéma directeur, l'Université devra s'appuyer sur l'énergie et l'enthousiasme de chacune et de chacun : étudiantes et étudiants, personnels BIATSS, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. Certaines et certains auront des rôles plus particuliers à jouer, comme relais au sein des instances de notre établissement, comme étudiantes éco-déléguées ou étudiants éco-délégués, comme membres du comité de pilotage de ce schéma directeur, comme membres de groupes de travail, comme référentes ou référents au sein des composantes ou des services communs et centraux. Ce schéma directeur est le fruit d'une belle dynamique collective et il est nécessaire que sa mise en œuvre s'appuie sur les mêmes ressorts. C'est la condition indispensable à sa réussite et à la reconnaissance de notre établissement comme un établissement exemplaire en la matière.



Anne Daguet-Gagey,
Présidente de
l'Université d'Artois

1. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ ET ENGAGEMENTS HISTORIQUES EN FAVEUR DU DD&RSE

Un engagement dans la transition écologique déjà ancien

L'Université d'Artois est implantée sur différents points du territoire du Nord et du Pas-de-Calais : Arras (siège), Béthune, Douai, Lens et Liévin. Elle comprend 8 UFR, 2 IUT, une école d'ingénieurs, un service de formation continue (FCU) et 16 centres de recherche.

Depuis sa création en 1992, l'Université d'Artois s'impose comme un acteur de promotion sociale et bénéficie d'un environnement convivial et stimulant propice aux études et à la culture.

Elle propose un large choix de formations allant de bac + 2 à bac + 8 (en formation initiale et continue) dans les domaines suivants :

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, Économie, Gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, Technologies, Santé

L'Université d'Artois a initié institutionnellement une démarche de développement durable à partir de la fin des années 2000, bien que des initiatives antérieures sur ces enjeux avaient déjà été menées, mais de manière non coordonnée et souvent sur la base d'actions volontaires entreprises par des individus ou des collectifs plus ou moins structurés. Les enseignements comme les recherches dédiés aux enjeux de Transition Écologique et de Développement Soutenable (TEDS ci-après) étaient ainsi déjà présents, une dynamique associative autour des enjeux de mobilité avait déjà émergé et un groupe informel s'était même constitué dans la perspective de l'élaboration d'un Agenda 21, pour préfigurer cette dynamique collective institutionnelle. À partir de juin 2012, un groupe « action écologique et sociale », regroupant les étudiantes, les étudiants et les personnels souhaitant s'impliquer sur cette thématique s'est constitué et s'est réuni à raison d'une ou deux fois par an depuis lors.

Le contexte actuel pousse à ce que ces enjeux soient désormais inscrits de manière encore plus marquée dans les stratégies des établissements. L'Université d'Artois s'est ainsi rapprochée des deux autres établissements de l'Alliance A2U (Université du Littoral Côte d'Opale et Université de Picardie Jules Verne), avec la volonté de construire une stratégie collective et une démarche appelée « Campus en transition écologique et solidaire ».

L'Alliance A2U engagée dans la transition écologique et solidaire

De fait, depuis juillet 2016, les universités d'Artois, du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et de Picardie Jules Verne (UPJV) se sont engagées dans la perspective d'une alliance nommée « A2U ». Les trois universités qui composent l'A2U ont toutes la particularité d'être à la fois multipolaires et pluridisciplinaires :

- Les campus de l'Université d'Artois se situent sur les communes d'Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin,
- Les campus de l'Université du Littoral Côte d'Opale se situent sur les communes de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer,
- Les campus de l'Université Picardie Jules Verne se situent sur les communes d'Amiens, Beauvais, Creil, Cuffies-Soissons, Laon et Saint-Quentin.

À elles trois, ces universités regroupent plus de 50 000 étudiantes et étudiants, elles s'adressent à 61% de la population et couvrent 87 % du territoire régional. Sur la période 2020-2024, quatre axes stratégiques communs ont été définis : la structuration de l'Alliance (axe 1), la réussite des étudiantes et des étudiants (axe 2), Master et Doctorat (axe 3) et le développement de la Recherche (axe 4).

En janvier 2021, les universités de l'Alliance A2U, sous l'impulsion des chargés de mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) ont mis en commun leurs expériences, et tracé les perspectives de l'engagement dans une démarche conjointe ambitieuse qui a pris par la suite l'appellation de « Campus en transition écologique et solidaire ».

Cette démarche commune s'est poursuivie en 2022 par l'élaboration d'une autoévaluation selon le référentiel national DD&RS propre aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Elle s'est consolidée avec le recrutement en avril 2022, pour le compte de l'alliance A2U, d'une ingénieure d'études en transition écologique et développement durable. La démarche « Campus en transition écologique et solidaire », impulsée par les chargés de mission des trois universités, prend alors une autre dimension avec un changement d'échelle en termes d'ambition et également de soutien humain et financier. L'objectif est fixé de la labellisation DD&RS à l'horizon 2026.

2. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La prise en compte de la transition écologique par les administrations s'est progressivement imposée et vise depuis quelques années les universités de manière spécifique.

- Loi de Programmation de la Recherche 2021-2030 : Cette loi, adoptée en décembre 2020, a introduit des obligations pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière de développement durable et de transition écologique. Notamment, l'article 41 de cette loi modifie le code de l'éducation en ajoutant un alinéa stipulant que ces établissements doivent contribuer « à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ».
- Circulaire services publics éco-responsables : La circulaire sur les services publics écoresponsables, signée le 23 novembre 2023 par la Première ministre s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'État pour réduire l'empreinte écologique de ses activités et vise à accélérer la transition écologique des administrations face à l'urgence climatique, avec des objectifs comme réduire les consommations d'énergie, limiter les déchets, promouvoir des mobilités durables, intégrer la transition écologique dans les formations et soutenir la recherche durable.
- Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Ce Plan, déclinaison opérationnelle des politiques gouvernementales bas carbone, adaptation aux changements climatiques et biodiversité, vise à intégrer les enjeux climatiques et écologiques dans la formation, à réduire l'empreinte carbone des établissements, et à promouvoir la recherche sur les solutions durables. Il encourage les universités à devenir exemplaires dans leur gestion environnementale, tout en sensibilisant et mobilisant les étudiantes, les étudiants et le personnel.

Sur la formation plus spécifiquement :

- Rapport Jouzel/Abbadie, « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur », février 2022 : il fixe l'objectif de former tous les citoyens à la transition écologique pour un développement solidaire, entendue comme la transformation de la société afin de rétablir la viabilité de la planète par la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies. La formation à la TEDS doit devenir partie intégrante des parcours de formation et reposer sur une intégration des questions de transition écologique dans les enseignements déjà existants.

- Note de cadrage du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de juin 2023 « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle, juin 2023 » : elle propose un cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences sur la TEDS afin de permettre aux établissements de construire une offre de formation qui pourra s'appuyer sur un pôle national de ressources pédagogiques et d'offrir une formation commune et cohérente à la TEDS pour les étudiants du premier cycle.

Sur la transition solidaire :

- La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue renforcer les engagements et les obligations des employeurs publics : élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action égalité professionnelle, obligation de mettre en place un dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes, facilitation de l'articulation vie personnelle-vie professionnelle.
- Le droit d'accès des personnes en situation de handicap à une formation supérieure a été affirmé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit leur droit à la formation « scolaire, professionnelle ou supérieure ».

Les décisions et actions des universités sont également guidées par des données et des rapports scientifiques. Ces documents offrent un cadre précis pour comprendre les enjeux climatiques et les meilleures pratiques à adopter :

- Rapports du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) : ces rapports fournissent des données essentielles sur les impacts du changement climatique, les scénarios futurs et les stratégies de mitigation. Les universités s'appuient sur ces rapports pour fixer leurs propres objectifs de réduction des émissions et élaborer des Plans d'adaptation climatique.
- Rapports de l'IPBES (Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques) : ces rapports évaluent l'état de la biodiversité mondiale et les services écosystémiques. Ils sont utilisés par les universités pour intégrer des actions de préservation de la biodiversité sur leurs campus, ainsi que pour sensibiliser les étudiantes, les étudiants et les personnels à l'importance des écosystèmes.

3. « LE COÛT DE L'INACTION »

L'inaction face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité aura des impacts particulièrement sévères dans la région des Hauts-de-France. Voici les principaux risques identifiés, basés sur les données disponibles :

Conséquences climatiques :

- Augmentation des températures : Les Hauts-de-France ont déjà connu une hausse de température moyenne de +2°C en 60 ans, avec des projections de +1°C à +2°C supplémentaires d'ici 2050. Cette augmentation entraînera des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, notamment dans les zones urbaines comme Lille et Dunkerque¹.
- Risques d'inondation : 58 % des communes de la région sont déjà exposées à des risques d'inondations, submersions marines, ou mouvements de terrain. L'élévation du niveau de la mer à Dunkerque (+10 cm observés) pourrait entraîner des inondations plus fréquentes et des dégâts matériels importants².
- Réduction de la disponibilité en eau : Les changements dans les régimes de précipitations et l'augmentation des périodes de sécheresse mettent en danger les ressources en eau pour l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable³.
- Effets sur la santé publique : L'augmentation des températures et la multiplication des vagues de chaleur pourraient provoquer une hausse des maladies liées à la chaleur et affecter particulièrement les populations vulnérables, comme les personnes âgées⁴.

Effondrement de la biodiversité :

- L'Observatoire de la biodiversité Hauts-de-France rappelle que « l'artificialisation des sols, la densification des réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires, l'agriculture intensive sont les causes principales de l'érosion de la biodiversité »⁵. Nous passons en revue ci-après chacun de ces phénomènes et les transformations attendues dans les années à venir :
- Artificialisation et perte d'habitats naturels : La région, déjà fortement urbanisée et agricole, verra ses écosystèmes encore plus fragilisés en raison de la transformation des sols et des pressions anthropiques. Les zones humides, particulièrement vulnérables, risquent de se réduire, ce qui aura un impact sur la faune et la flore locales⁶.
- Réduction de la biodiversité marine : L'élévation du niveau de la mer et la pollution affectent fortement la biodiversité marine, notamment dans la zone côtière de la Manche, perturbant des écosystèmes déjà fragilisés⁷.
- Déséquilibre des écosystèmes agricoles : Le changement climatique affectera la productivité agricole en augmentant les risques de sécheresse et en modifiant les cycles de culture, entraînant une perte de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles⁸.

Conséquences socio-économiques :

- Dommages aux infrastructures : Les Hauts-de-France se classent parmi les régions les plus à risque en termes de dommages aux infrastructures liés au climat. Des phénomènes comme les inondations, les tempêtes, et les sécheresses entraîneront des coûts économiques élevés pour la réparation des routes, ponts, et bâtiments⁹.
- Dommages aux habitants : en 2023, ce sont plus de 200 communes qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle du fait des inondations. 3000 opérations et des centaines de millions d'euros ont déjà été mobilisés pour la réparation des dégâts.

4. PROCESSUS DE PRODUCTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DD&RSE

Une méthode commune à l'échelle de l'alliance A2U pour des Plans d'action par établissement

La méthode de production du présent schéma directeur a été définie à l'échelle de l'alliance A2U. Elle a permis de concevoir un Plan d'action par établissement, tout en identifiant des chantiers communs, plus pertinents à porter conjointement pour l'Alliance A2U.

Des ateliers menés en concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Afin d'assurer l'appropriation et la mise en œuvre effective de la stratégie DD&RSE au sein des établissements, les trois universités de l'Alliance A2U ont choisi de produire leur schéma directeur en concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Un processus de mobilisation a ainsi été déployé pour engager cette démarche de concertation avec :

- Une cartographie des acteurs et des actrices de l'établissement pour identifier le public à toucher et les acteurs et les actrices relais à même de communiquer et de mobiliser leurs pairs,
- Le lancement d'un appel à idées pour identifier les forces vives, recueillir les premières idées d'actions et communiquer largement sur la démarche à travers un défi ludique,
- Une campagne de communication multicanal sous le titre "Campus en Transition" (affichage, mailing personnalisé, réseaux sociaux, reportages vidéo).

La mobilisation a permis de récolter une centaine de contributions par l'intermédiaire de l'appel à idées et d'intégrer plus de 60 participants aux ateliers de concertation animés à l'Université d'Artois entre février et avril 2024.

Les services de l'Université ainsi que certaines vice-présidences ont par ailleurs été directement impliqués (via des entretiens) dans le processus d'élaboration des fiches actions.

Un Plan d'action structuré en fonction de l'auto-évaluation

L'Université a élaboré de nombreux plans et schémas qui contribuent déjà à la prise en compte des enjeux du DD&RSE au sein de l'Université (ces documents mentionnés au fil du Plan d'action - partie 8 - témoignent de l'implication actuelle de l'établissement).

Le Plan d'action décrit ci-dessous reprend uniquement des actions nouvelles issues des ateliers de concertation.

Les ateliers de concertation menés dans ce cadre avaient pour objectif d'identifier et de préciser des pistes d'actions à intégrer et à développer. Les thèmes des ateliers ont été définis en fonction de l'autoévaluation menée en 2022-2023. Chaque axe thématique du référentiel DD&RSE a fait l'objet d'un atelier de coproduction en intelligence collective rassemblant l'ensemble des membres de la communauté universitaire (étudiantes, étudiants et personnels).

Le nombre et la nature des actions retenues sont le résultat d'une analyse pour optimiser leur opérationnalité et s'assurer de leur déploiement effectif à court et moyen termes.

Thème des ateliers

RECHERCHE

Structurer la place de la transition écologique dans la recherche

Comment structurer nos programmes de recherche pour qu'ils reflètent les défis de la transition écologique et du développement durable, en exploitant les dispositifs de soutien existants tels que les DIM et le BQR ?

FORMATION

Intégrer la transition écologique dans nos formations

Notre offre de formation doit intégrer la transition écologique et le développement soutenable. Comment mettre en place cette offre ? De quoi ont besoin les personnels pour mettre en place cette offre ? Quelles sont les attentes des étudiantes et des étudiants ? En particulier, comment intégrer ces dimensions dans les masters ?

ENVIRONNEMENT & MOBILITE

Encourager la mobilité durable

Comment encourager des déplacements moins néfastes pour l'environnement au sein de notre communauté universitaire, en cohérence avec le développement d'un Plan de mobilité durable ?

VIVRE ENSEMBLE

Développer la vie de campus au sein de la communauté universitaire

Comment développer la vie de campus dans l'établissement pour l'ensemble de la communauté universitaire ? Comment établir des relations de qualité et enrichissantes au sein de la communauté universitaire ?

¹ Changement climatique en Hauts-de-France : où en sommes-nous ? | Observatoire Climat Hauts-de-France, 2017, www.observatoireclimat-hautsdefrance.org. Consulté le 12 septembre 2024. Tour d'Horizon Climat Énergie en Hauts-de-France - édition 2022." Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd), janvier 2023, www.cerdd.org. Consulté le 12 septembre 2024.

² Changement climatique en Hauts-de-France : où en sommes-nous ? | Observatoire Climat Hauts-de-France, 2017, www.observatoireclimat-hautsdefrance.org. Consulté le 12 septembre 2024.

³ Changement climatique et risques naturels - Nouveau Profil Environnemental." DREAL Hauts-de-France, 2023, <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Changement-climatique-et-risques-naturels->. Consulté le 12 septembre 2024.

⁴ Tour d'Horizon Climat Énergie en Hauts-de-France - édition 2022." Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd), janvier 2023, www.cerdd.org. Consulté le 12 septembre 2024.

⁵ Pourquoi un Observatoire de la biodiversité ? | Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France, Consulté le 7 février 2025.

⁶ Les grands enjeux du changement climatique dans le Pas-de-Calais. | Observatoire Climat Hauts-de-France, 7 juin 2024, www.observatoireclimat-hautsdefrance.org. Consulté le 12 septembre 2024.

⁷ Tour d'Horizon Climat Énergie en Hauts-de-France - édition 2022. | Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd), janvier 2023, www.cerdd.org. Consulté le 12 septembre 2024.

⁸ Changement climatique et risques naturels - Nouveau Profil Environnemental." DREAL Hauts-de-France, 2023, <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Changement-climatique-et-risques-naturels->. Consulté le 12 septembre 2024.

⁹ Ibid.

5. GOUVERNANCE, SUIVI ET PILOTAGE DU SCHEMA DIRECTEUR DD&RSE

6.1. Une gouvernance politique et opérationnelle pour mener à bien le Plan d'action de l'Université d'Artois

Objectifs de la gouvernance

L'Université d'Artois considère que la gouvernance mise en place pour déployer ce Schéma Directeur doit avant tout permettre souplesse et adaptabilité à la conjoncture des cinq prochaines années.

Il s'agit de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du Plan d'action, de faciliter les arbitrages, mais également de penser une stratégie vivante et évolutive.

Les instances identifiées pour assurer ce déploiement sont réfléchies dans un équilibre entre institutionnalisation de la gouvernance et appui sur les personnels, les étudiantes et les étudiants déjà fortement impliqués sur les problématiques DD&RSE.

Une attention particulière est portée sur l'implication effective de toutes les représentantes et tous les représentants invités dans les instances de gouvernance présentées ci-dessous.

Organisation de la gouvernance du Schéma directeur

Instance décisionnelle - le comité de pilotage (COPIL) : Il est composé de la Présidence de l'Université, de la Direction Générale des Services et des vice-présidences concernées par le DD&RSE. Il s'agit en l'occurrence des trois VP statutaires rattachés à la Présidence (Conseil d'Administration, Commission Recherche et Commission Formation et Vie universitaire), ainsi que les VP délégués (ressources humaines et vie du personnel ; patrimoine ; égalité femmes-hommes ; numérique ; transition écologique et solidaire ; vie étudiante, réussite étudiante ; relations internationales, recherche en SHS ; valorisation, transfert technologique et Tech3E), de trois représentantes et représentants de la communauté étudiante (à identifier parmi les étudiantes et les étudiants engagés comme éco-délégués au sein de l'établissement) et de trois représentantes ou représentants du personnel. Des représentantes ou représentants des services particulièrement mobilisés peuvent être invités à participer en fonction de l'ordre du jour du COPIL.

Le COPIL se réunit a minima annuellement et prend des décisions stratégiques permettant la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur DD&RSE en fonction de l'autoévaluation et dans l'objectif de labellisation DD&RS de l'établissement et sa pérennisation.

Organes consultatifs et opérationnels

Les groupes de travail (GT) : Un GT est constitué pour quatre axes du SD : Environnement, Formation, Recherche et Politiques sociales. Chacun est coordonné par un binôme comportant un ou une VP et une directrice ou un directeur issu de l'administration :

- Pour le GT Formation : Le ou la VP de la commission Formation – Vie universitaire et le directeur ou la directrice des études.
- Pour le GT Recherche : Le ou la VP de la commission Recherche et le directeur ou la directrice de la direction de la recherche et de la valorisation.
- Pour le GT Environnement : Le ou la VP Transition écologique et solidaire et le directeur ou la directrice du Patrimoine et de la logistique.
- Pour le GT Politiques sociales : Le ou la VP Égalité femmes-hommes et le directeur ou la directrice des Ressources humaines.

Chacun des GT est également composé des référentes et référents DD&RSE ainsi que des personnels, étudiantes et étudiants volontaires pour participer à la démarche (recrutement via un appel à manifestation d'intérêt). En fonction des sujets abordés, des personnes extérieures à l'établissement peuvent aussi être invitées.

Les GT assureront la coordination de la mise en œuvre des actions du Plan d'action du SD DD&RSE, en prenant en charge la mobilisation des services nécessaires au déploiement des actions, en cohérence avec les plans et schémas existants ou en cours de déploiement (mentionnés dans la partie Plan d'action). En amont et en aval des COPIL, les GT fournissent des éléments pour aider le COPIL à réaliser des arbitrages et intègrent ces mêmes arbitrages à l'ensemble des actions concernées par le GT. Ils seront en cela responsables de la diffusion des arbitrages du COPIL. Ils auront également pour mission d'accompagner le processus de labellisation sur l'axe qui les concerne.

Les référentes et les référents au sein des composantes et des services centraux et communs de l'Université

Les référentes et les référents participent aux GT. Elles et ils assurent le lien ascendant et descendant entre les GT et les composantes et services concernés par une action. Le statut de référent ou référente, à raison d'une personne par composante désignée par la direction de la composante, permet à ces représentants d'accompagner les étudiantes et les étudiants (notamment les éco-délégués) qui souhaiteraient s'investir dans les démarches de DD&RSE au sein de l'établissement. Des référentes et des référents au sein des services centraux et communs de l'Université viendront compléter le réseau des

référentes et référents. Par ailleurs, le conseil des directeurs et directrices de composantes ainsi que les réunions des chefs et cheffes de service constituent des enceintes de transmission et de remontée d'informations.

Prérequis pour la mise en œuvre du Plan d'action

Si la structuration d'une gouvernance pour le schéma directeur est une clé de succès pour sa mise en œuvre effective, elle doit s'accompagner d'actions connexes visant à accompagner le changement. Le déploiement d'actions DD&RSE suppose de fait des changements de pratiques et de comportements importants de la part de l'ensemble de la communauté universitaire, qui ne peuvent par essence pas se

décréter. Ces changements deviennent possibles, d'une part, s'ils sont portés collectivement et par les pairs, d'où le besoin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Université. D'autre part, les acteurs du changement doivent disposer d'outils et d'espaces d'échanges adaptés pour réussir à faire évoluer leurs pratiques : la création d'un service support dédié est en cela un élément prégnant pour la conduite du changement.

Action 0.1. Construire et développer une identité de l'Université commune à l'ensemble des pôles

Afin de renforcer la cohésion interne et améliorer la reconnaissance externe, il est crucial de construire et développer une identité commune qui soit partagée par tous les pôles de l'Université. Le sentiment d'appartenance à l'Université est actuellement peu développé, ce qui peut rendre complexe la mobilité entre les pôles pour participer à l'ensemble des événements proposés tels que ceux liés au DD&RS. Cette action contribuera à la visibilité de la vie de chaque pôle, y compris dans ses enseignements.

Action 0.2. Créer un service dédié au développement durable et à la responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)

Établir un service support est une action socle pour catalyser l'intégration des pratiques écologiques et solidaires dans toutes les activités de l'Université. Le service sera responsable de la coordination, du suivi et de la promotion des initiatives associées au DD&RSE. Il assurera la coordination du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur DD&RSE ; accompagnera l'opérationnalisation de l'intégration de la TEDS dans les enseignements de premier cycle et permettra à l'établissement de finaliser le dossier de labellisation DD&RS.

Action 0.3. Rendre les événements éco-responsables

Les universités de l'alliance A2U souhaitent réduire l'empreinte environnementale de leurs événements en limitant les déchets, les déplacements, et les objets promotionnels. Malgré des actions existantes comme des marchés de goodies écoresponsables, elles doivent encore accompagner les changements de pratiques pour éviter des effets rebond et renforcer la sensibilisation.



Les moyens alloués à la mise en œuvre du schéma directeur

L'Université d'Artois alloue des ressources humaines non négligeables pour la mise en œuvre des actions DD&RSE.

Le recrutement d'une ingénieure ou d'un ingénieur d'études en charge du DD&RSE, directement rattaché à la Direction Générale des Services, est prévu au premier semestre 2025. La personne recrutée sera responsable de la coordination, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du Schéma Directeur DD&RSE.

Dans le cadre du COMP (contrat d'objectifs, de moyens et de performance) des moyens ont été alloués pour nous aider dans la mise en œuvre du schéma directeur :

- Le contrat de l'ingénieur d'études en charge des mobilités durable est ainsi prolongé sur la période 2025-2027.
- Un dispositif de formation de formateurs est en cours de déploiement : des personnels formateurs auront la charge de former les autres personnels et les étudiants sur les quatre volets du référentiel défini par le MESR : climat, biodiversité, ressources, transition juste et équitable. Ces personnels recevront une formation thématique équivalente à 5 jours de formation, étalée sur une année, selon trois regroupements thématiques : (1) biodiversité ; (2) climat et ressources ; (3) transition juste et équitable.

Une équipe de référentes et de référents contribuant aux GT sera constituée. Celles et ceux associés aux services centraux et communs assureront un relai au sein de leurs services respectifs et celles et ceux relevant des composantes, assureront un relai auprès de leurs collègues et auprès des étudiantes et des étudiants qui souhaitent la reconnaissance de leur engagement sur les thématiques du DD&RSE, avec pour objectif d'accompagner ces derniers au développement de leurs compétences en matière de DD&RSE (cf. Action Reconnaître et valoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants).

Enfin, l'ensemble des services de l'Université est mobilisé pour le déploiement des actions et l'intégration du DD&RSE dans ses activités.

6.2. Une gouvernance pour déployer les chantiers communs à l'Alliance A2U

À cette gouvernance propre à chaque université vient s'adosser une coordination à l'échelle de l'Alliance A2U, visant à la fois à assurer le suivi des actions conjointes et à faire perdurer le partage d'expérience entre les universités sur l'ensemble de leurs plans d'action respectifs.

Une université « coordinatrice » sur chacune des actions communes, précurseur sur la mise en œuvre et chargée d'assurer les échanges entre les trois universités :

- Structurer et déployer la politique achats responsables : ULCO (service achats et marchés publics)
- Rendre les événements écoresponsables : UPJV
- Former les équipes pédagogiques et le personnel aux enjeux de la TEDS : Artois (direction des ressources humaines)
- Créer un centre de ressources dédié aux thématiques de la Pensée en Cycle de Vie : UPJV (direction des partenariats et projets stratégiques)
- Actions liées à la Recherche : des réunions régulières A2U existent déjà et peuvent servir à assurer le suivi des quatre fiches actions

Les coordinateurs identifiés rendent compte des activités et décisions aux VP en charge des questions de DD&RSE.

Le COPIL actuel créé pour la démarche « Campus en Transition écologique et solidaire » évolue en Comité de suivi. Avec une réunion semestrielle, ce comité de suivi permet de rendre compte des actions menées au niveau de l'Alliance A2U et d'informer ses membres des actions conduites par chaque établissement.

L'équipe projet, établie à l'occasion de la démarche « Campus en transition écologique et solidaire », continue à se réunir régulièrement et constitue le trait d'union «A2U» des trois schémas directeurs DD&RSE. Elle assure un suivi plus détaillé des actions et prépare les Comités de suivi.



7. PLAN D'ACTION

Le Plan d'action du Schéma Directeur a vocation à enrichir les actions déjà menées par l'établissement. C'est en s'appuyant sur l'autoévaluation 2022-2023 que l'Université d'Artois a pu identifier les points d'amélioration. Ce sont précisément ces points d'amélioration qui sont visés dans le Plan d'action.

Ce dernier est structuré suivant les axes du Référentiel DD&RS établi par France Universités et la Conférence des Grandes Écoles.

L'axe Gouvernance, étant considéré comme un préalable au déploiement d'une politique DD&RSE, a fait l'objet d'un groupe de travail restreint dont les conclusions sont détaillées dans la partie 7 – gouvernance.

Il inclut trois actions émanant de cette concertation. Chaque axe présente l'ambition principale de l'Université en la matière et introduit les schémas et les plans existants contribuant à l'ambition. À l'intérieur de chaque axe, des objectifs stratégiques fixent des orientations précises que l'Université d'Artois souhaite approfondir pour compléter ou consolider les mesures déjà menées par l'établissement. Des actions opérationnelles sont rattachées à chaque objectif : elles font l'objet de fiches actions détaillées afin de faciliter leur déploiement.

Si l'Université a conscience qu'elle ne peut pas mener toutes les actions émanant des ateliers de concertation, elle a choisi, dans un souci d'amélioration continue, et en complément des fiches actions, de conserver une liste de piste d'action qu'elle mobilisera selon l'évolution du Schéma directeur.

Les pistes d'actions et les fiches actions prennent toutes pour origine les résultats de l'appel à idées de janvier 2024 et des ateliers de concertation organisés au printemps 2024 au sein de l'établissement.

Une nouvelle démarche d'autoévaluation sera engagée en 2025 dans l'objectif de labellisation DD&RS de l'établissement à l'horizon 2026, en complémentarité avec ce schéma directeur.

ENVIRONNEMENT	
Objectif stratégique 1 : Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique de l'établissement	Action 1.1 : Équiper l'ensemble des locaux de systèmes d'éclairage basse consommation (leds) avec détection de présence et de luminosité
	Action 1.2: Favoriser la production d'énergies renouvelables et l'autoconsommation
Objectif stratégique 2 : Développer l'offre, l'accessibilité et les usages de la mobilité durable	Action 2.1: Réduire l'autosolisme et développer le covoiturage
Objectif stratégique 3 : Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les campus	Action 3.1 : Renforcer les continuités écologiques
	Action 3.2: Rendre les campus comestibles
	Action 3.3 : Végétaliser les parkings et les espaces imperméabilisés
Objectif stratégique 4 : Privilégier les achats responsables	Action 4.1: Structurer et déployer la politique d'achat public responsable (commune A2U)
Objectif stratégique 5 : Renforcer la prévention et la gestion des déchets	Action 5.1 : Installer des fontaines à eau
	Action 5.2 : Favoriser le réemploi et le don du mobilier de l'Université

POLITIQUE SOCIALE ET QUALITE DE VIE	
Objectif stratégique 8 : Renforcer les liens sociaux (dans l'espace et le temps)	Action 8.1: Développer les espaces de convivialité
	Action 8.2: Coconstruire une offre culturelle et sportive commune et intégrée, ouverte sur le territoire
Objectif stratégique 9 : Accompagner le développement des compétences DD&RSE de l'ensemble du personnel	Action 9.1 : Développer les méthodes participatives pour accompagner et former tous les responsables
	Action 9.2 : Étendre la rentrée climat aux personnels de l'Université
	Action 9.3. : Former les équipes pédagogiques et le personnel aux enjeux de la Transition Écologique et du Développement Durable (commune A2U)

ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
Objectif stratégique 6 : Intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire de manière transversale dans le contenu des formations délivrées aux étudiantes et aux étudiants	Action 6.1 : Intégrer la TEDS dans les formations de premier cycle
Objectif stratégique 7 : Valoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants, du personnel, des enseignantes et des enseignants	Action 7.1 : Reconnaître et valoriser l'engagement des étudiants et des étudiantes

RECHERCHE ET INNOVATION	
Objectif stratégique 10: Améliorer les pratiques de recherche pour qu'elles soient plus en phase avec le DD&RSE	Action 10.1: Créer une charte des bonnes pratiques pour développer une recherche écologiquement et socialement responsable (commune A2U)
	Action 10.2: Créer un centre de ressources dédié aux thématiques de la Pensée en Cycle de Vie (commune A2U)
Objectif stratégique 11 : Inciter les laboratoires à intégrer le DD&RSE dans leurs sujets/projets de recherche	Action 11.1: Favoriser la collaboration entre Domaines d'Intérêt Majeur et laboratoires sur les sujets du DD&RSE
	Action 11.2: Faire évoluer les Bonus Qualité Recherche pour intégrer les enjeux de DD&RSE
	Action 11.3: Créer une méthode pour cartographier les sujets de recherche DD&RSE (commune A2U)
Objectif stratégique 12 : Rapprocher la recherche de la société et son territoire	

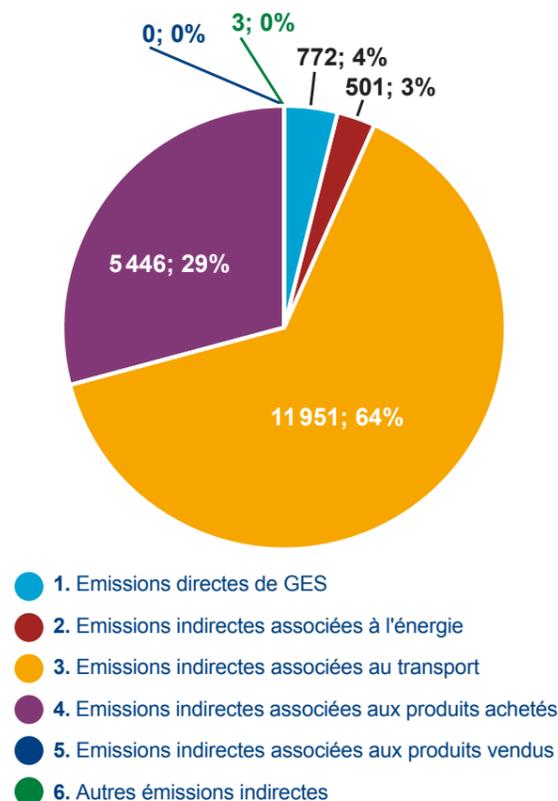
ENVIRONNEMENT

L'Université d'Artois a réalisé depuis 2012, quatre bilans de Gaz à effet de serre. Les bilans ont été établis à partir d'un recensement de tous les grands flux de consommation ou de déplacement engendrés par l'activité de l'Université : consommation d'énergie, déplacements des étudiantes, des étudiants et du personnel, production de déchets, achats d'équipements, etc. Ils permettent d'évaluer les émissions d'équivalent CO2 des activités de l'établissement.

Pour l'année 2023, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de l'Université d'Artois s'élevaient à 18 674 tCO2eq. Le poste des déplacements était celui qui pesait le plus dans ce bilan, représentant pas moins de 64% des émissions de GES, suivi des achats, qui représentait 29% des émissions de GES.

L'axe Environnement se concentre sur la réduction de l'empreinte écologique des activités universitaires et l'adaptation au dérèglement climatique. Il vise à promouvoir une gestion écoresponsable des campus en optimisant la consommation des ressources et la réduction des déchets, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant la biodiversité, et en promouvant une alimentation plus respectueuse de l'environnement.

Bilan GES : Emissions de GES par scope, en tCO2e et en %



Objectif stratégique 1 : Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique de l'établissement

L'Université d'Artois est déjà active sur les problématiques de sobriété énergétique, comme en témoignent son Plan de sobriété énergétique (décrit ci-après), ainsi que le marché global de performance énergétique (MGPE) qu'elle a conclu sur une durée de dix années, permettant d'atteindre des objectifs d'économie d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

L'Université mène également diverses démarches en cours de déploiement, parmi lesquelles des audits énergétiques de niveau 3, le raccordement au réseau de chaleur urbain des sites de Liévin et de Lens.

Plus globalement, le Schéma pluriannuel de Stratégie Immobilière 2024 intègre les enjeux d'adaptation au changement climatique, de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, d'efficacité énergétique et de gestion responsable des ressources.

Un marché global de performance énergétique – 2019

En 2019 l'Université d'Artois a contracté un marché global de performance énergétique avec pour objectif d'inscrire l'établissement dans la transition écologique et de répondre aux impératifs du décret tertiaire. Ce marché ambitieux d'une durée de dix ans s'articule autour des postes principaux que sont le

pilotage et la gestion centralisée des installations de chauffage et d'électricité avec un programme d'investissement de plus de 2M€, permettant le remplacement et/ou la modernisation d'équipements. En parallèle, l'Université a souhaité, lorsque l'opportunité se présentait, raccorder ses différents sites aux réseaux de chauffage urbains déployés sur le territoire. Aujourd'hui c'est 48% de son patrimoine qui est raccordé au Réseau de Chaleur Urbaine. Au terme des dix ans, ce marché permettra à l'Université de réduire ses consommations en gaz de plus de 25% et en électricité de plus 15%. La réduction des émissions de gaz à effet de serre induit par le marché est quant à elle estimée à 7817 Tonnes de CO2.

Un Plan de sobriété énergétique – 2022

Le Plan de sobriété énergétique de l'Université d'Artois, acté fin 2022, vise à réduire la consommation d'énergie de 10 % sur deux ans, dans un contexte global de transition énergétique. Le document s'inscrit dans la démarche « Campus en transition écologique et solidaire ». Articulé autour de 5 axes, le Plan propose des actions concrètes sur les sujets d'optimisation des infrastructures en matière de consommation énergétique, de mobilité durable à travers la sensibilisation et la mise à disposition d'alternatives, de numérique responsable, de développement d'une politique d'achats responsables et finalement de la sensibilisation et de la formation. Le Plan inclut des objectifs à court (2022-2023), moyen (2023-2024), et long terme (2025), avec un suivi régulier des actions entreprises.

Action 1.1. Équiper l'ensemble des locaux de systèmes d'éclairage basse consommation (leds) avec détection de présence et de luminosité

Dans le cadre du MGPE, un objectif de réduction des consommations énergétiques a été fixé à 16%. Dans ce cadre, l'ensemble des éclairages existants par des éclairages à technologie leds à détection de présence et de luminosité seront remplacés dans les circulations, les sanitaires et locaux techniques. Mais l'Université souhaite aller plus loin en déployant ce dispositif sur l'ensemble des locaux d'enseignements, de recherche et administratifs. Un objectif de réduction de plus de 30% des consommations électriques est envisagé.

Action 1.2. Favoriser la production d'énergies renouvelables et l'autoconsommation

L'Université d'Artois dispose d'un patrimoine immobilier et foncier permettant l'installation de moyens de production photovoltaïque. Des études de faisabilité sont en cours. Elles permettront de définir le mode de valorisation de la production le plus adapté à l'établissement et à sa stratégie en matière de développement durable (autoconsommation individuelle avec ou sans revente du surplus, l'autoconsommation collective ou la revente totale).

Objectif stratégique 2 : Développer l'offre, l'accessibilité et les usages de la mobilité durable

Les migrations pendulaires générées par l'Université, renforcées par la multipolarité géographique de l'Université d'Artois, nécessitent la mise en œuvre d'actions visant à réduire les déplacements motorisés et

à renforcer l'usage des modes actifs, contribuant par la même occasion à des enjeux de santé publique. Le Plan de mobilité durable de l'Université d'Artois est élaboré en parallèle du Schéma Directeur. L'établissement s'inscrit déjà dans la perspective d'installation d'infrastructures incitatives, tels que des abris à vélo sécurisés sur l'ensemble de ses sites, ou encore la préparation d'un marché public pour l'installation de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Action 2.1. Réduire l'autosolisme et développer le co-voiturage

L'empreinte carbone élevée, des problèmes de stationnement et la congestion routière autour des campus générée par l'autosolisme pousse l'Université à inciter à la pratique du covoiturage chez les étudiantes, étudiants et personnels, par des initiatives de promotion du covoiturage et l'usage d'outils pour en faciliter l'usage, et des incitations (infrastructures, accès...). L'enjeu est de favoriser et de massifier le recours au covoiturage quand les modes actifs et les transports en commun ne sont pas mobilisables.

Objectif stratégique 3 : Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les campus

Depuis une dizaine d'années, l'Université d'Artois s'est engagée activement dans le soutien à la biodiversité, notamment à travers l'adoption d'un Plan de Gestion Différenciée de ses espaces verts. Elle est ainsi devenue l'une des premières universités françaises à être reconnue comme refuge par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), dès 2016. Plusieurs chantiers d'aménagement paysager ont été entrepris sur tous les pôles et s'inscrivent dans la perspective de cet objectif stratégique. Des partenariats ont également été noués avec certaines collectivités comme dans le cadre de l'élaboration d'une trame verte et bleue dans le quartier où se situe l'université à Arras, mobilisant les étudiantes et étudiants du master Développement des Territoires, Aménagement, Environnement (DTAE), co-porté par

l'UFR Histoire-Géographie-Patrimoine et par l'UFR d'Economie-Gestion, Administration et Sciences Sociales (EGASS).

Cependant, les différents sites de l'Université d'Artois présentent encore une surface artificialisée significative et un potentiel de renaturation important. Implantée sur plusieurs campus dotés d'espaces verts, de jardins et de zones semi-naturelles, l'Université doit renforcer la valeur écologique de ces espaces, par des actions de renaturation ou de gestion différenciée, essentielles pour promouvoir la biodiversité et intégrer des pratiques durables. Elle peut de surcroît y intégrer une approche "nature nourricière" en travaillant à l'implantation d'une végétation comestible.

Action 3.1. Renforcer les continuités écologiques

L'Université d'Artois présente encore une surface artificialisée significative et un potentiel de renaturation important. Le renforcement des continuités écologiques pourrait viser non seulement à accompagner des initiatives de démobilité et de mobilité douce, mais aussi servir de support pédagogique pour les enseignements ou d'engagement pour les étudiantes et les étudiants. Cette démarche de renaturation devra s'inscrire dans le cadre territorial, en contribuant à la trame verte et bleue locale, tout en étant pensée comme un réseau de continuités écologiques intrinsèque aux sites universitaires.

Action 4.2. Rendre les campus comestibles

La création de campus comestibles vise à transformer les espaces verts d'un campus universitaire en lieux où des plantes comestibles sont cultivées, accessibles à la communauté universitaire. Cette action est en lien avec la promotion de la biodiversité, de l'agriculture urbaine, de l'alimentation locale et durable et la sensibilisation environnementale. Elle fait également écho au contexte général de précarité de la communauté étudiante, notamment alimentaire

Action 3.3. Végétaliser les parkings et les espaces imperméabilisés

Le dérèglement climatique entraîne non seulement une augmentation progressive des températures mais aussi de la fréquence et intensité des épisodes caniculaires. La végétalisation des sols ou du bâti fait partie des solutions pouvant être mises en œuvre. Elle permet de participer à la lutte contre les effets d'îlots de chaleur tout en créant des nouveaux supports de biodiversité et offre un cadre de vie plus agréable. Cette action a pour but de développer et d'accentuer la couverture végétale des campus, soit en végétalisant les sols artificiels (parkings, parvis), soit en végétalisant les toitures terrasses des bâtiments.

Objectif stratégique 4 : Privilégier les achats responsables

L'Université d'Artois, au sein de l'Alliance A2U, structure actuellement sa politique Achat responsable qui vise de multiples objectifs : la réduction de l'impact

environnemental, l'inclusion de critères sociaux, le fait de favoriser l'économie locale, l'orientation des achats vers des solutions innovantes en matière de transition écologique, ainsi que la transparence des achats.



Action 4.1. Structurer et déployer la politique d'achat public responsable

Les universités de l'Alliance A2U doivent répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience, en intégrant des clauses environnementales et sociales dans leurs achats. Des initiatives telles que des critères environnementaux pour certains marchés et l'achat groupé sont en place, mais une politique globale d'achats responsables reste à définir et déployer. Celle-ci devra permettre de mieux répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux sans que les évolutions à déployer soient perçues comme des contraintes supplémentaires à intégrer.



Objectif stratégique 5 : Renforcer la prévention et la gestion des déchets

Dans ses missions et son fonctionnement, l'Université génère des déchets de toutes natures : déchets assimilables aux déchets ménagers, déchets d'emballage, déchets de laboratoire, des équipements électriques et électroniques, d'activité de soin, matériaux divers, etc.

Depuis l'application du décret 5 flux, l'Université a mis en place un système de tri d'une grande partie de ces déchets par l'acquisition de conteneurs de tri-sélectif et avec un marché de collecte et de traitement.

Depuis 2019, papier, carton, emballages métalliques, emballages plastiques, verre sont triés pour être recyclés ou valorisés.

En 2023, avec l'application de la Loi antigaspi, la mise en vigueur du décret 7 flux, l'extension des consignes de tri et par anticipation de l'obligation du tri à la source des biodéchets, une réflexion est engagée sur la gestion globale des déchets.

L'objectif attendu sera de réduire le volume de déchets produit, favoriser le réemploi et améliorer et développer le tri des déchets. Dans cette perspective, l'Université élaborera en 2025 un Plan de prévention et de gestion des déchets.



Action 5.1. Installer des fontaines à eau

Pour répondre à la réglementation et réduire son empreinte environnementale, mais aussi pour répondre à un besoin social d'accès à l'eau potable, l'Université souhaite installer des fontaines à eau, raccordées sur le réseau d'alimentation en eau potable, dans l'ensemble de ses bâtiments, circulations, salles de réunion, espaces de convivialité, etc. Cette action a pour objectif d'offrir l'accès à l'eau potable gratuitement à l'ensemble de la communauté universitaire et de réduire la production de déchets plastiques.



Action 5.2. Favoriser le réemploi et le don du mobilier de l'Université

La création de campus comestibles vise à transformer les espaces verts d'un campus universitaire en lieux où des plantes comestibles sont cultivées, accessibles à la communauté universitaire. Cette action est en lien avec la promotion de la biodiversité, de l'agriculture urbaine, de l'alimentation locale et durable et la sensibilisation environnementale. Elle fait également écho au contexte général de précarité de la communauté étudiante, notamment alimentaire.

Pistes d'action :

- Organiser un vide grenier de printemps (pour favoriser le troc entre étudiantes et étudiants) (AAI)
- Participer au World Cup Clean Up Day (AAI)

Objectif stratégique 6 : Intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire de manière transversale dans le contenu des formations délivrées aux étudiantes et aux étudiants

La nécessaire adaptation et l'atténuation du changement climatique supposent le développement de nouvelles compétences et a fortiori de repenser les cursus de formation pour les intégrer, dès le premier cycle.

1 ÉTAPE 1 : INFORMER, CONCERTER

Pour atteindre les objectifs fixés dans la note de cadrage de juin 2023, par le MESR, d'intégrer la TEDS dans l'offre de formation, l'Université a engagé une démarche concertée avec les responsables de composantes et les services associés.

Des rencontres individuelles ont été organisées durant l'année 2024 afin d'informer les responsables de composantes du cadre ministériel et l'ambition de l'établissement d'y répondre. Ainsi, elles et ils ont pris connaissance de l'obligation de dispenser 30h de cours avec un minimum de 3 crédits ECTS sur les enjeux de la transition écologique et le développement soutenable pour l'ensemble des licences et des BUT, dès la rentrée 2025/2026 si possible et au plus tard pour la rentrée 2026-2027. Sur la base du socle de connaissances en TEDS émanant de la note de cadrage du ministère, chacun ou chacune a pu engager une discussion au sein de son UFR/IUT avec les responsables de formation afin d'inventorier les cours disponibles et identifier les contraintes liées à l'atteinte de l'objectif.

Une réunion collective avec les responsables de composantes organisée début 2025 a permis de recueillir les réactions de chaque composante, recueillir les questionnements des uns et des autres, mais aussi identifier les composantes qui ont déjà engagé une réflexion approfondie sur leurs nouvelles maquettes, dans la perspective d'une mise en œuvre de la TEDS dans les formations de premier cycle à la rentrée 2026.

2 ÉTAPE 2 : MONTER EN COMPÉTENCES

Dès la rentrée 2024-2025 et jusqu'en 2026, l'Université offre la possibilité aux personnels (BIATSS et enseignantes ou enseignants) de monter en compétences sur différents thèmes de la transition écologique (biodiversité, changement climatique et ressources, transition juste et équitable).

Ces formations de formateurs et de formatrices permettent aux participantes et aux participants d'approfondir des notions, d'être formés à de nouvelles approches pédagogiques, de leur fournir les ressources pédagogiques afin qu'ils puissent élaborer leurs propres séquences pour intervenir auprès des étudiantes et des étudiants et ainsi déployer la TEDS dans l'offre de formation de 1er cycle.

3 ÉTAPE 3 : CONCEPTION DES MODULES DE FORMATION

L'Université d'Artois souhaite structurer la formation à la TEDS de la façon suivante :

De 10 à 15 heures de tronc commun sur les thématiques de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles, de la transition juste et équitable,

De 15 à 20 heures de contenu disciplinaire appliqué aux enjeux ci-dessus.

En dehors du volume horaire et des crédits ECTS alloués au déploiement de la TEDS dans l'offre de formation, les formats d'enseignement et les modalités de déploiement au cours des années de la licence et du BUT restent libre pour chaque UFR/IUT. Il est néanmoins fortement souhaité que le présentiel et le format type atelier soient privilégiés.

Chacun pourra ainsi s'appuyer sur les dispositifs existants tel que la Rentrée climat, le cycle de conférences « natures, sciences et citoyennetés ».

Par ailleurs, dans le cadre de l'alliance A2U, l'ULCO pilote le projet C-DéCIDé (Centre de Développement de Compétences pour une Industrie Décarbonée) qui vise à soutenir la transition industrielle du territoire de la Côte d'Opale vers une économie décarbonée. Deux des axes du projet sont la formation initiale aux enjeux de la transition écologique et la formation des formatrices et formateurs. L'Université d'Artois sera attentive à cette opportunité qui viendra enrichir les ressources déployées.



Action 6.1. Intégrer la TEDS dans les formations de premier cycle

Cette action propose d'expérimenter l'intégration de la TEDS dans une ou deux formations de 1^{er} cycle, dès la rentrée 2025, puis d'étendre cette intégration à toutes les formations de premier cycle dès la rentrée 2026.

Pistes d'action :

- Mettre à disposition les contenus de l'UVED et du projet C-DéCIDé et les compléter le cas échéant.
- Accompagner le développement des compétences par la pratique : Amener les étudiantes et les étudiants à décliner concrètement leurs connaissances (acquises via les enseignements) par la pratique, en déployant des projets pluridisciplinaires sur les campus ou sur le territoire.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

L'article 41 de la **Loi de Programmation de la Recherche (Avril 2021)** intègre, dans le code de l'éducation, la sensibilisation à l'écologie et au développement durable comme mission de l'enseignement supérieur. Le **rapport du groupe de travail coordonné par Jean Jouzel et Luc Abbadie** « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » (février 2022) explicite quant à lui la nécessité de former les enseignantes et les enseignants eux-mêmes aux enjeux climatiques et environnementaux, plaide pour une approche interdisciplinaire de l'enseignement à la transition écologique, propose la création d'un système d'évaluation des compétences ad hoc et recommande également de développer des partenariats avec des acteurs extérieurs. Il souligne, par ailleurs, le besoin d'augmenter les ressources allouées à la formation dans ce domaine et précise que les étudiantes et les étudiants eux-mêmes sont un levier clé d'avancement des transformations. C'est dans ce cadre et en suivant ces recommandations que l'Alliance A2U, et l'Université d'Artois en particulier, développe ses actions de formation.

L'offre de formation de l'Université d'Artois comprend déjà une dizaine de cursus orientés sur des problématiques en lien avec la transition écologique : la licence professionnelle "Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement", les Masters Toxicologie et Ecotoxicologie, Gestion des Territoires et Développement Local parcours "Développement des Territoires, Aménagement et Environnement (DTAE)" ou encore le Master Génie civil parcours "Bâtiment durable et efficacité énergétique" intègrent par exemple directement les enjeux environnementaux.

L'Université d'Artois se prépare à intégrer la TEDS dans l'offre de formation de premier cycle.

Des actions de sensibilisation pour favoriser le passage à l'action

Depuis quelques années, le Printemps durable, événement organisé simultanément à l'échelle de l'A2U, offre à l'ensemble de la communauté universitaire des actions de sensibilisation sous forme de stands, ateliers ou animations.

Un cycle de conférences sur le thème de l'environnement est organisé depuis l'automne 2023, en partenariat avec l'Université pour tous de l'Artois, sur le pôle d'Arras. En outre, un cycle de projections-débats, « Natures Sciences et Citoyennetés » se déroule chaque année depuis l'année universitaire 2021/2022, au sein de la salle de spectacle de l'Université d'Artois, La Ruche, située à Arras.

Par ailleurs, depuis l'année universitaire 2022-2023, la rentrée climat est organisée à l'Université. Elle a permis de sensibiliser environ 2300 étudiantes et étudiants dans toutes les formations de Licence et de BUT à la compréhension des causes et conséquences du dérèglement climatique par l'organisation de l'atelier la Fresque du climat.

Ce déploiement a également permis de former près de 80 animateurs et animatrices de la Fresque du climat chez les personnels, les étudiantes et les étudiants.

Chaque personne « fresquée » voit son engagement valorisé par l'obtention d'un open badge « engagé pour le climat » à 3 niveaux :

Niveau 1 : avoir participé à une fresque du climat au sein de l'Université d'Artois,

Niveau 2 : avoir participé à un atelier de formation à l'animation d'une fresque du climat organisée par l'Université d'Artois ;

Niveau 3 : être en capacité d'animer une fresque du climat et avoir une expérience confirmée (5 fresques animées au moins) à l'animation des fresques du climat au sein de l'Université d'Artois.

Sur le même modèle, les fresques du numérique sont dispensées dans certaines formations et l'organisation de ces fresques a permis de réunir près de 140 participantes et participants, lors d'une dizaine de sessions durant l'année universitaire 2023/2024. L'engagement des étudiantes et des étudiants et des animateurs et des animatrices est également valorisé par l'obtention d'un open badge.

Enfin, le service d'innovation pédagogique (CETIP) propose des ateliers de découverte de jeux sérieux sur les thématiques de l'environnement et du climat, en partenariat avec le Service Commun de Documentation qui met à disposition pour ses usagers des jeux et une bibliographie associée à la ludopédagogie dans le champ de l'environnement.

Au travers de ces actions de sensibilisation, une dynamique s'est enclenchée favorisant le déploiement de la TEDS dans l'offre de formation.

Objectif stratégique 7 : Valoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants, du personnel, des enseignantes et des enseignants

Outre la possibilité d'obtenir des open-badges (en participant à des fresques organisées par l'Université), les étudiantes et les étudiants ont la possibilité de s'investir et devenir éco-délégués. Le dispositif des éco-délégués a été mis en place en 2022

Les éco-délégués sont des étudiantes et des étudiants volontaires recrutés au sein de chaque composante. Ils ont pour mission d'assurer un relai d'information, de proposer et de mettre en œuvre des actions DD&RSE au sein de l'Université. Le statut d'éco-délégué pourrait donner droit, dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. fiche action dédiée) à une reconnaissance qui pourrait prendre la forme de points bonus reconnaissant les compétences associées à ce statut.

Par ailleurs, certaines étudiantes et certains étudiants s'engagent auprès de structures qui œuvrent pour une société plus soutenable et il s'avère nécessaire de pouvoir aussi reconnaître cet engagement au sein de l'Université.

Dès lors, valoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants, du personnel et des enseignantes et des enseignants en faveur de la transition écologique

et a pour objectif de disposer dans chaque UFR et chaque IUT de relais auprès de la communauté étudiante, permettant à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager en faveur de la transition écologique et du développement durable de notre établissement et de mener des actions concrètes que l'établissement peut accompagner. Dans ce dispositif, certaines étudiantes et certains étudiants jouent un rôle de coordinateur d'éco-délégués et sont actuellement indemnisés dans le cadre des emplois étudiants financés par la Région Hauts-de-France.

et solidaire renforce la cohérence et l'influence des actions menées par l'Université. Cela encourage une dynamique collective, où chacun, chacune devient acteur et actrice du changement, et crée un environnement stimulant pour l'innovation sociale et environnementale. Cette reconnaissance peut également favoriser l'émergence de projets inspirants, tout en consolidant l'Université comme un lieu moteur de transformation durable et solidaire.



Action 7.1. Reconnaître et valoriser l'engagement des étudiants

Cette action vise à reconnaître officiellement et à valoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants dans le DD&RSE par le biais de diverses initiatives, y compris la création d'un label de reconnaissance, l'intégration de ces engagements dans les parcours académiques, et l'organisation d'événements de valorisation. Cette reconnaissance permettra non seulement de motiver davantage les étudiantes et les étudiants à s'engager, mais aussi de renforcer la culture écologique et solidaire au sein de l'Université.

L'accompagnement des étudiantes et des étudiants qui souhaiteront obtenir la reconnaissance de leur engagement sera réalisé dans chaque composante par une référente ou un référent dédié au DD&RSE. L'accompagnement des étudiantes et des étudiants qui souhaiteront obtenir la reconnaissance de leur engagement sera réalisé dans chaque composante par une référente ou un référent dédié au DD&RSE.

POLITIQUE SOCIALE ET QUALITÉ DE VIE

La politique sociale de l'Université d'Artois est bien établie depuis plusieurs années en matière de qualité de vie, d'égalité des chances pour les étudiantes et les étudiants comme pour les personnels, comme en témoignent les schémas et plans présentés ci-après. L'amélioration de la qualité de vie des étudiantes, étudiants et personnels de l'Université d'Artois dans le cadre de la transition écologique et solidaire n'en reste pas moins un axe majeur à développer et à concrétiser.

Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2021-2023 et 2024-2027¹

En 2021, et à nouveau en décembre 2024, l'Université d'Artois s'est dotée d'un Plan d'action pour traiter la question de l'égalité femmes-hommes selon différents enjeux. Le deuxième Plan est structuré en six axes : l'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération ; la garantie d'accès égal aux différents grades et emplois ; l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle ; la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; la lutte contre les discriminations LGBTQIA+ ; et finalement les actions en direction de la communauté étudiante. À la suite d'éléments de diagnostic, ce sont 35 actions concrètes destinées à l'ensemble des usagères et des usagers, qui sont réparties dans ces axes et proposées comme mesures pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Des tableaux de suivi et d'évaluation, par axe, ont été créés et ont pour objectif de reprendre mesure par mesure les avancées et observations effectuées chaque année.

¹ En lien avec cette démarche, un guide des bonnes pratiques pour une écriture égalitaire (disponible sur l'intranet) a été élaboré par l'Université d'Artois et le présent document les met en application.

Schéma Directeur du Handicap 2023-2025

Le Schéma Directeur du Handicap met l'accent sur l'inclusion des étudiantes et des étudiants et du personnel en situation de handicap. Il se base sur trois axes principaux : la vie étudiante et le campus, la formation-enseignement-recherche-emploi, et l'accessibilité sous toutes ses formes. Le schéma présente des actions concrètes comme l'amélioration de l'accueil des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés (aide humaine, aménagements d'exams), et le soutien à la réussite académique avec des outils dédiés. Il prévoit également une meilleure sensibilisation et formation des personnels à l'inclusion. Le développement des infrastructures et des services pour rendre le campus accessible à toutes et tous est également une priorité.

Objectif stratégique 8 : Renforcer les liens sociaux (dans l'espace et le temps)

Les liens sociaux jouent un rôle clé dans le déploiement du DD&RSE en favorisant la coopération et le partage de connaissances. Les réseaux sociaux (au sens littéral) qu'ils soient informels ou institutionnels, permettent de mobiliser les acteurs autour de projets communs, d'amplifier les initiatives menées et de sensibiliser à l'importance des comportements responsables. Ces liens créent aussi un sentiment d'appartenance et de solidarité que l'Université cherche à développer, et qui s'avère essentiel pour surmonter les défis environnementaux et sociaux.

Schéma Directeur de la Vie Étudiante de l'Université d'Artois – 2021-2024

Le schéma directeur Vie étudiante 2021-2024 s'inscrit dans la stratégie d'établissement et visait à développer une politique de la vie étudiante au service de l'ensemble des usagères et des usagers. Pour un ensemble de services de l'Université, le schéma proposait quatre objectifs stratégiques à mettre en œuvre à l'aide de moyens décrits au sein du document : offrir une offre de services égale et accessible à tous sur les différents campus, développer un environnement inclusif et lutter contre les discriminations, promouvoir une culture du bien-être et développer une politique d'encouragement de l'engagement citoyen.



Action 8.1. Développer les espaces de convivialité

Les pratiques pédagogiques et professionnelles ont fortement évolué ces dernières années et les espaces d'enseignement et de travail doivent aujourd'hui être adaptés à ces nouvelles pratiques. Les campus doivent être aménagés comme des lieux d'échanges et de sociabilisation et offrir une diversité d'aménagements permettant le travail individuel et/ou en équipe. Adossés à ces lieux, des espaces de convivialité, favorisant la transmission et les échanges, qu'ils soient intra ou interdisciplinaires doivent être pensés et aménagés. Ces espaces doivent être adaptables et permettre la détente, les échanges informels, la petite restauration, les usagères et usagers doivent pouvoir se les approprier facilement notamment en participant à leur création et leur aménagement dans le cadre d'un processus de Design Thinking par exemple.



Action 8.2. Coconstruire une offre culturelle et sportive commune et intégrée, ouverte sur le territoire

Aujourd'hui, l'offre culturelle et sportive n'est pas suffisamment intégrée à la vie du campus, aux temps des études et du travail. C'est une offre en déficit d'homogénéité (ex : manque de titulaires, de plages horaires ou d'installations) entre les pôles, de concertation sur l'offre et de communication, notamment entre les différentes composantes. La construction d'une offre culturelle et sportive commune, intégrée et ouverte sur le territoire, permettrait de mobiliser les ressources existantes, de favoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels, et de renforcer les interactions avec la communauté locale.

Objectif stratégique 9 : Accompagner le développement des compétences DD&RSE de l'ensemble du personnel

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche incite depuis plusieurs années déjà une montée en compétences des étudiantes et des étudiants de Licence sur les enjeux de Transition Écologique et Développement Soutenable. En parallèle, la montée en compétence des agentes et des agents de l'État et aussi spécifiquement celle des personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, est visée par le Ministère. Cette

montée en compétence s'avère nécessaire pour assurer les transformations dans les modes d'organisation de l'Université d'Artois, en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action de notre schéma directeur et, plus largement, afin de permettre aux personnels de l'ESR de diffuser au sein de la société (et auprès de nos étudiantes et de nos étudiants), de bonnes pratiques contribuant à un changement de société vers une société post-carbone et où les enjeux de justice sociale et environnementale seront mis en avant. Dans ce contexte, l'Université d'Artois a déjà engagé une réflexion sur les enjeux du DD&RSE, en intégrant ces questions au sein de son Plan de Développement des Compétences 2024-2025.

Action 9.1. Développer les méthodes participatives pour accompagner et former tous les responsables

Cette action consiste à développer des méthodes innovantes facilitant l'accompagnement des responsables de l'établissement (BIATSS et enseignants) et leur appropriation des enjeux liés au développement durable et à la responsabilité sociétale. Plus que la mise en place d'une formation, elle vise à créer un collectif de responsables investis, sensibilisés à l'intégration des enjeux du DD&RSE dans leurs fonctionnements, capables de questionner leurs pratiques. Cette acculturation d'une communauté nécessitera la mise en place d'une démarche collaborative et participative.

Les responsables ont vocation à être acteurs de la stratégie définie à appliquer (coconstruction) afin de les intégrer dans les processus de décision et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités sous le prisme du DD&RSE.

Action 9.2. Étendre la rentrée climat aux personnels de l'Université

Depuis l'année universitaire 2022-2023, la rentrée climat est organisée pour les étudiantes et les étudiants de Licence 2 et de BUT 2. Des ateliers « Fresque du climat » leur sont proposés. Cette action consiste à proposer des ateliers similaires à l'ensemble du personnel. En effet, la formation à la TEDS est posée comme un élément important à déployer auprès de l'ensemble des personnels de l'Université et le dispositif des fresques constitue un bon moyen de former aux enjeux climatiques sur une demi-journée, de manière participative et ludique, tout en permettant aussi de se projeter dans des actions à entreprendre à titre individuel, mais également au sein des différents services et composantes de l'établissement.

Plan de Développement des Compétences (PDC) 2024-2025

Le Plan de Développement des Compétences (PDC) 2024-2025 de l'Université d'Artois propose des formations pour répondre aux besoins de développement professionnel des personnels, face aux évolutions technologiques et sociétales. Il inclut des formations collectives et individuelles, ainsi que des dispositifs d'accompagnement comme le Compte Personnel de Formation (CPF) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Un axe dédié à la responsabilité sociétale de l'Université offre des formations sur la promotion de la diversité, l'égalité femmes-hommes,

la prévention sur la discrimination ou la radicalisation, accueil des personnels étrangers, la santé mentale, le développement durable et la transition écologique et le handicap.

En particulier, des formations ont été initiées pour accompagner les enseignantes et enseignants dans l'intégrer des enjeux de transition écologique et de développement soutenable dans les formations de licence. Ces formations sont aussi ouvertes aux personnels BIATSS de l'établissement, afin qu'ils puissent assurer des formations auprès de leurs pairs, voire qu'ils interviennent auprès des étudiantes et des étudiants si nécessaire.

Action 9.3. Former les équipes pédagogiques et le personnel aux enjeux de la Transition Écologique et du Développement Soutenable

Une formation généralisée sur la TEDS (Transition Écologique et Développement Soutenable) est essentielle pour sensibiliser et impliquer la communauté universitaire. L'objectif est de renforcer les compétences des personnels, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, en s'appuyant sur des dispositifs existants, mutualisés à l'échelle de l'Alliance A2U, pour que ces compétences soient directement intégrées dans les enseignements et les activités de chacun.



RECHERCHE ET INNOVATION

Mieux aligner le secteur de la recherche sur les objectifs de neutralité carbone et de transition écologique, tant sur les sujets développés que dans les pratiques de recherche, constitue un enjeu majeur pour accompagner la société vers un avenir désirable tout en prenant en compte les effets du changement climatique. Cela implique de redéfinir les priorités de recherche, de favoriser l'interdisciplinarité pour mieux aborder la complexité des défis environnementaux et d'encourager la recherche-action pour ancrer les travaux académiques dans des actions concrètes.

Les activités de recherche elles-mêmes génèrent des émissions de gaz à effet de serre et des conséquences environnementales importantes, notamment par le biais des déplacements, de l'utilisation de ressources énergétiques ou de la gestion des déchets produits par les laboratoires. Réduire l'empreinte carbone de la recherche devient ainsi un enjeu prioritaire.

À l'échelle nationale, le collectif Labos1point5 (<https://labos1point5.org/>) fondé en 2019 est une initiative qui rassemble chercheurs, laboratoires et institutions académiques pour coordonner les réflexions et actions face à l'urgence climatique. Il a pour objectif principal de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de recherche scien-

tifique en France et intégrer pleinement la transition écologique dans les pratiques professionnelles des laboratoires. Il offre notamment l'outil GES 1point5 permettant aux laboratoires de calculer leur bilan carbone et de mieux comprendre les conséquences environnementales de leur activité. Les laboratoires de recherche de l'Université d'Artois sont invités à prendre part à ce collectif et doivent réaliser leur bilan de GES selon la méthode proposée par le collectif. Un correspondant ou une correspondante DD&RSE par laboratoire devra être identifiée et son rôle précisé.

Concernant la qualité de vie au travail des chercheurs et des chercheuses, l'Université d'Artois s'inscrit dans la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheuses et les chercheurs, appelée HRS4R, qui vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutements et de conditions de travail des chercheurs et des chercheuses. Un correspondant ou une correspondante Qualité de Vie au Travail (QVT) par laboratoire devra être identifiée et son rôle précisé.

Objectif stratégique 10 : Améliorer les pratiques de recherche pour qu'elles soient plus en phase avec le DD&RSE

Cet objectif s'inscrit dans une logique de responsabilisation et de sensibilisation de la communauté scientifique tout en positionnant l'Université comme acteur exemplaire en matière de recherche respectueuse de l'environnement. Certains laboratoires de recherche

de l'Université d'Artois travaillent déjà cette réflexivité, en s'impliquant dans le collectif labos1point5, en réalisant leur bilan de GES et en réfléchissant aux conséquences des activités de recherche sur le plan social et environnemental.

Des outils d'évaluation *ex ante* seront développés pour guider cette transformation des pratiques, inscrite dans une charte construite collectivement et partagée entre acteurs et actrices de la recherche.



Action 10.1. Créer une charte des bonnes pratiques pour développer une recherche écologiquement et socialement responsable

Au-delà des sujets de recherche en eux-mêmes, le monde de la recherche académique peut aussi agir sur ses pratiques quotidiennes pour réduire ses effets environnementaux. Les projets de recherche sont déjà examinés d'un point de vue écoresponsable ; ce sont ces pratiques qu'il s'agit de recenser, de mutualiser, de renforcer et de massifier. Cette action vise donc la création d'une charte des bonnes pratiques, pour accompagner les chercheuses et les chercheurs à agir au quotidien et à faire évoluer leurs pratiques dans le cadre de la recherche.

Les responsables ont vocation à être acteurs de la stratégie définie à appliquer (coconstruction) afin de les intégrer dans les processus de décision et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités sous le prisme du DD&RSE.



Action 10.2. Créer un centre de ressources dédié aux thématiques de la Pensée en Cycle de Vie

Ce projet piloté par l'UPJV est ouvert aux universités de l'Alliance A2U. Il vise 4 objectifs qui sont :

Sensibiliser et former l'ensemble de la communauté universitaire à la pensée et à l'analyse en cycle de vie ;

Développer des liens entre les laboratoires concernés par la thématique ;

Offrir les conditions pour pérenniser les travaux de recherche sur l'ACV ;

Se doter d'une expertise interne.



Objectif stratégique 11 : Inciter les laboratoires à intégrer le DD&RSE dans leurs sujets/projets de recherche

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, à leur échelle, et les laboratoires de recherche de l'Université d'Artois sont déjà pour partie impliqués sur des sujets de recherche en lien avec la transition écologique et solidaire. L'Université dispose en effet de centres de recherche dans un nombre étendu de domaines scientifiques et structurés, pour la quasi-totalité, autour de quatre Domaines d'Intérêt

Majeur (DIM). Parmi ces DIM, deux d'entre eux sont plus spécifiquement en relation avec les enjeux de transition écologique et de développement durable. Il s'agit du DIM éco-efficacité énergétique : Habitat, Logistique, Systèmes électriques et du DIM dédié aux patrimoines et au territoire qui fait place aux réflexions dédiées aux patrimoines naturels et à leur préservation et à des recherches en matière d'humanités environnementales et d'écocritique.

L'urgence écologique impose aujourd'hui une massification de l'intégration des enjeux du développement durable dans les travaux de recherche, en incitant à développer des démarches interdisciplinaires.

Action 11.1. Favoriser la collaboration entre Domaines d'Intérêt Majeur et laboratoires sur les sujets du DD&RSE

Cette action vise à renforcer et structurer la collaboration entre les différents DIM et entre les laboratoires de l'Université d'Artois autour des sujets de la Transition Écologique et Solidaire. En partageant des sujets communs avec l'ensemble des DIM/Laboratoires, ou en identifiant les synergies possibles de ces entités entre elles (mais aussi avec les étudiantes et les étudiants), l'Université doit développer des projets de recherche innovants et interdisciplinaires, augmenter l'influence de ses travaux, et former des étudiantes, des étudiants, des chercheuses et des chercheurs capables de répondre aux défis écologiques et solidaires d'aujourd'hui et de demain.

Action 11.2. Faire évoluer les Bonus Qualité Recherche pour intégrer les enjeux de DD&RSE

L'Université a mis en place un appel à projet annuel et interne à l'établissement, historiquement appelé BQR (Bonus Qualité Recherche). Il offre aux chercheuses et aux chercheurs, notamment aux maîtres et aux maîtresses de conférences nouvellement nommées, la possibilité d'acquiescer des équipements ou d'amorcer des sujets de recherche exploratoires. Ces appels à projets, orchestrés par les DIM et la DREDV, ont récemment évolué pour renforcer les collaborations inter-laboratoires. L'appel à projet pourra évoluer avec un double objectif : sensibiliser les chercheuses et les chercheurs au DD&RSE et interroger sur la contribution des projets en termes de neutralité carbone et de transition écologique.

Action 11.3. Créer une méthode pour cartographier les sujets de recherche DD&RSE

L'Alliance A2U prévoit de recenser et de rendre visibles les projets de recherche sur le DD&RSE. Cette cartographie favorisera les synergies entre chercheurs et laboratoires, tout en valorisant ces travaux auprès des acteurs locaux et en stimulant de nouvelles recherches. Elle constitue une étape préalable au déploiement de projets de recherche DD&RSE.



Action 11.4. Développer des projets recherche DD&RSE à l'échelle A2U

Pour répondre aux défis écologiques, les universités souhaitent renforcer l'interdisciplinarité et la collaboration entre unités de recherche à l'échelle de l'Alliance A2U. Malgré quelques financements incitatifs, le levier financier interne est limité et doit être complété par des collaborations entre les laboratoires des 3 universités.



Piste d'action :

- S'appuyer sur les dispositifs (de financement) existants pour favoriser l'intégration de sujets DD&RSE

Objectif stratégique 12 : Rapprocher la recherche de la société et son territoire

Renforcer la proximité entre les centres de recherche et les territoires d'implantation de l'Université d'Artois peut aider à répondre aux défis locaux en développant des solutions adaptées aux besoins spécifiques des territoires, qu'il s'agisse de questions environnementales, économiques ou sociales. Ce lien étroit avec le territoire favorise la collaboration avec les acteurs locaux et les actrices locales, comme les entreprises, les collectivités et les associations, créant un écosystème d'innovation et de transfert de connaissances, à l'image de la plate-forme TECH3E, qui vise à promouvoir l'innovation et le transfert technologique en mutualisant les compétences humaines et les moyens techniques de la recherche au service des entreprises.

En outre, créer des partenariats locaux permet à une université de renforcer son offre de formation en matière de transition écologique et solidaire en s'appuyant sur les expertises et les besoins spécifiques du territoire. Ces collaborations favorisent la coconstruction de solutions adaptées, tout en rapprochant les savoirs académiques des enjeux concrets de la société civile. Elles contribuent également à sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de pratiques durables, tout en offrant aux étudiants des opportunités d'apprentissage ancrées dans la réalité écologique et sociale.

L'ancrage territorial des recherches peut favoriser la mobilisation des étudiantes et des étudiants, des chercheuses et des chercheurs autour de projets concrets, et accélérer la diffusion des connaissances, à l'image des projets soutenus par l'Institut Fédératif de Recherches sur le Renouveau des Territoires (IF2RT), dans lequel l'Université d'Artois est impliquée et qui a consacré son dernier appel à propositions de recherche sur la thématique des transitions dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Pistes d'action :

- Soutenir le développement de startups en lien avec le DD&RSE : accompagner les start-ups du champ de la TEDS et favoriser les interactions avec les personnels, les étudiantes et les étudiants, en proposant des espaces de travail dédiés sur les campus (AAI)
- Développer les sujets de recherche ancrés sur le territoire : travailler sur la transition et la rénovation des maisons minières et ouvrières ; questionner les différents modèles économiques (collaboratifs, circulaires, solidaires...) ; explorer et développer le récit de la Transition écologique et solidaire.

8. FICHES ACTIONS

Le volet opérationnel du Schéma Directeur DD&RSE présenté ci-dessus sera guidé par une série de fiches actions qui détaillent, de manière méthodique, un certain nombre d'éléments parmi lesquels on retrouvera les objectifs de chaque action, les pilotes des actions, les partenaires à mobiliser, le coût estimatif lorsque celui-ci a été calculé et les étapes de mise en œuvre.

Ces fiches actions sont classées dans l'ordre des grands axes du Schéma Directeur, mais le calendrier de leur mise en œuvre sera discuté par le Comité de Pilotage qui priorisera les actions à entreprendre chaque année.

Les moyens budgétaires qui seront alloués à notre établissement au cours des 5 années à venir étant encore incertains, le Comité de Pilotage sera amené, chaque année, au moment de l'élaboration du Budget Initial de l'Établissement, à réaliser une programmation budgétaire des actions à entreprendre pour l'année suivante, qui sera soumise au vote du CA en fin d'année. En outre, dans la mesure où la plupart des fiches actions présentées ci-après s'appuient sur les fonds propres de l'établissement, des financements complémentaires seront recherchés, autant que possible, pour permettre le déploiement de ce Plan d'action.

Construire et développer une identité de l'Université commune à l'ensemble des pôles

Contexte et description

L'Université d'Artois est composée de plusieurs pôles et s'inscrit sur plusieurs sites géographiques. Chaque pôle a pu développer au fil du temps sa propre identité, en fonction de ses spécialités académiques et de son environnement local, ce qui peut entraîner une fragmentation de l'identité globale de l'Université. Pour renforcer la cohésion interne et améliorer la reconnaissance externe, il est crucial de construire et développer une identité commune qui soit partagée par tous les pôles. Le sentiment d'appartenance à l'Université est faible, ce qui peut entraîner un manque de mobilité entre les pôles pour participer à l'ensemble des événements proposés.

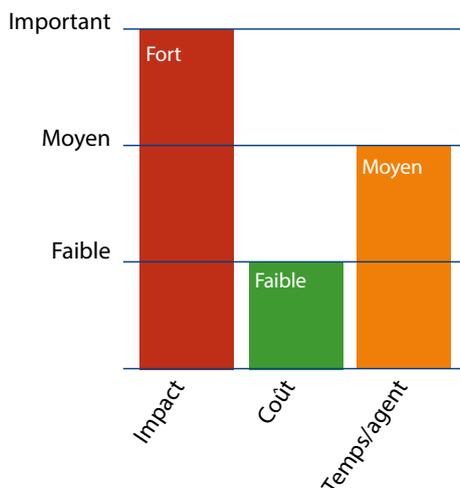
De plus, l'Université d'Artois est souvent ramenée ou désignée Université d'Arras (les équipements arrageois peuvent concourir à ce biais), par la communauté universitaire et les acteurs locaux et nationaux.

Pilotage

Pilote : Service communication de l'Université.

Services/personnes associées :

- › Référentes et référents communication des IUT et de l'école d'ingénieur
- › Service audiovisuel de l'Université
- › Direction du patrimoine et de la logistique



Objectifs

- › Créer une identité institutionnelle forte et unifiée pour l'Université d'Artois : définir des valeurs, des missions et une vision commune, tout en respectant la spécificité de chaque pôle. La mise en place de cette identité commune se fera par le biais de diverses initiatives incluant la communication, la participation de toutes les parties prenantes, et la mise en place de projets transversaux.
- › Développer une communication commune sur l'Université : établir un plan de communication (messages, canaux, supports), et faire évoluer la charte graphique si besoin, uniformiser la signalétique urbaine.
- › Renforcer la cohésion interne et le sentiment d'appartenance chez les étudiantes et étudiants et le personnel.
- › Améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'Université au niveau régional, national et international.
- › Promouvoir les initiatives transversales entre les différents pôles pour encourager l'interdisciplinarité et la collaboration.

Public cible

Tous

Lieu

L'ensemble des pôles et les territoires associés

Domaine du SD DRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1

État des lieux et diagnostic

mois 1 à 3

- › Le service communication organisera une consultation auprès de l'ensemble de la communauté interne à l'Université (étudiantes, étudiants et personnels) pour recueillir la perception des valeurs portées par l'Université.
- › Le service communication réalisera l'audit des identités visuelles existantes de chaque pôle et leur usage de la charte graphique actuelle.

2

Définition des valeurs et de la vision commune

mois 4 à 6

Organisation d'ateliers participatifs avec les représentantes et représentants de chaque pôle pour définir les valeurs, la mission et la vision commune de l'Université

3

Évolution éventuelle de l'Identité Visuelle

mois 7 à 9

En fonction des étapes 1 et 2
Choisir à ce stade d'internaliser totalement la démarche ou d'être accompagné par des prestataires en communication si nécessaire

4

Approbation de la nouvelle identité visuelle de l'Université

mois 10

5

Communication et sensibilisation autour de la nouvelle charte / identité visuelle

mois 11 à 12

Campagne de communication interne pour présenter et expliquer la nouvelle identité commune à l'ensemble des pôles.

6

Projets transversaux et collaboratifs

tout au long du schéma directeur à la suite des étapes 1 à 5

- › Mise en place de projets et initiatives transversales impliquant plusieurs pôles, comme des conférences, des séminaires, des projets de recherche, et des événements culturels.
- › Événements et activités de teambuilding pour renforcer le sentiment d'appartenance à cette identité commune.
- › Création de plateformes de collaboration en ligne pour faciliter les échanges et la coopération entre les pôles.
- › Faire tourner les événements organisés par l'Université sur les différents pôles pour ne pas toujours privilégier celui d'Arras (formations, cérémonies des vœux, conseils d'administration...)



Compétences et ressources disponibles

- › Services Vie étudiante
- › Service Vie culturelle et associative / Tissu associatif étudiant
- › Service commun de documentation et bibliothèques (lieux d'accueil d'évènements, et vecteur d'information)



Partenaires

Les collectivités territoriales pour l'installation de la signalétique

Financements mobilisables

- › Fonds propres de l'établissement.
- › Envisager des actions avec les collectivités territoriales pour leur faire co-porter le coût de certaines actions (signalétique, articulation d'évènement et d'aménagements et d'équipements...)

Commentaires (freins et leviers) :

Attention à l'impact éventuel d'une harmonisation de la signalétique en termes de coût notamment celle apposée sur les bâtiments

Faire tourner / partager des évènements avec l'ensemble des sites (vœux, formations...) est, à moindre coût, une des solutions

Voir ce qu'il est possible de mettre en place notamment auprès de la FCU

Indicateurs

- › Existence et mise en œuvre effective d'une charte décrivant les valeurs, la mission et la vision communes à l'ensemble des pôles
- › Adoption par tous les pôles de la charte graphique
- › Nombre de projets ou d'initiatives lancés entre différents pôles pour renforcer la coopération autour de l'identité commune (projets de recherche, initiatives pédagogiques...)

Créer un service dédié au développement durable et à la responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)

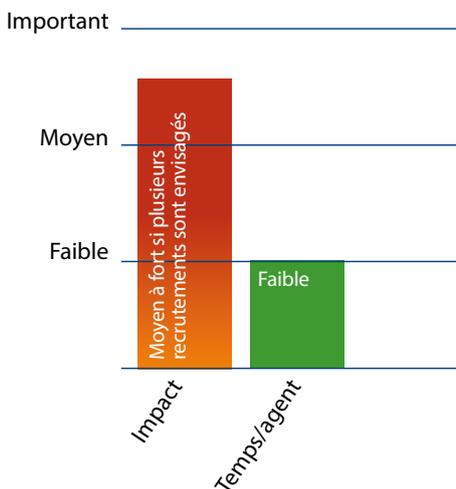
Contexte et description

Cette action consiste à créer un service Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de l'établissement, dédié à l'intégration des pratiques écologiques et solidaires dans toutes les activités de l'Université. Le service sera responsable de la coordination, du suivi et de la promotion des initiatives associées au DD&RSE.

Il assurera la coordination du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur DD&RSE ; accompagnera l'opérationnalisation de l'intégration de la Transition Écologique et du Développement Sostenable (TEDS) dans les enseignements de premier cycle et permettra à l'établissement de finaliser le dossier de labellisation DD&RS.

Pilotage

- › Pilotage : DGS et VP « Transition écologique et solidaire »
- › Service associé : DRH



Coût :

- › Responsable du service : 30 000 € à 40 000 € par an (salaire brut chargé)
- › Formation du personnel : 10 000 € à 30 000 €/an en fonction du nombre de personnels à former. Ressources tirées du COMP les premières années.
- › Autres frais de gestion en fonction des besoins

Objectifs

1. Se doter d'un service dont les missions consisteront à :
 - › Coordonner et structurer les initiatives DD&RSE à l'Université d'Artois,
 - › Fournir un soutien administratif et des outils méthodologiques pour la mise en œuvre des initiatives DD&RSE de l'établissement (notamment pour suivre les fiches action du schéma directeur DD&RSE),
 - › Accompagner l'organisation de temps pour opérationnaliser le DD&RSE dans les différents métiers,
 - › Promouvoir une culture de durabilité et de solidarité au sein de la communauté universitaire.
2. S'assurer que l'ensemble du personnel et des étudiantes et étudiants intègre les enjeux du DD&RSE dans leur quotidien à l'Université.

Public cible

L'ensemble de la communauté universitaire

Lieu

Présidence de l'Université

Domaine du SD DRRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1

Définition des missions du service et rédaction d'une fiche de poste

2

Recrutement du/de la responsable du service DD&RSE

3

Dimensionner le service et identifier les moyens humains mobilisables

- › Allocation de ressources dédiées (humaines et financières), prenant en compte l'ensemble des statuts professionnels
- › Rattachement des membres nécessaires au service, incluant un ou une Ingénieur ou ingénieure d'études « Mobilités durables ».



Compétences et ressources disponibles

S'appuyer sur l'expérience des autres établissements (notamment ceux de l'A2U) pour bien calibrer les missions du service et son dimensionnement.



Indicateurs

- › Existence d'un service DD-RSE
- › Nombre de personnes (permanents et temporaires) du service
- › Montant du budget annuel alloué au DD-RSE dans l'établissement



Financements mobilisables

Fonds propres de l'Université

Variable référentiel DDRS

1.2.1 Affecter des moyens à la conduite du DD-RS

Commentaires (freins et leviers) :

Pour faciliter les interactions entre ce service et les autres directions et services de l'Université, il est nécessaire d'intégrer les objectifs du DD-RSE dans les missions de chacun des agents (fiches de poste à revoir, entretiens individuels).

Obtenir un engagement actif et continu de tous les personnels, étudiantes et étudiants peut être difficile et suppose des campagnes de communication/sensibilisation régulières, en valorisant les initiatives individuelles et collectives, et des incitatifs.

Les ressources financières et humaines peuvent être limitées pour soutenir toutes les initiatives DD&RS prévues ; il sera nécessaire de prioriser les actions à fort impact.

Objectif stratégique : Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique de l'établissement

Équiper l'ensemble des locaux de systèmes d'éclairage basse consommation (leds) avec détection de présence et de luminosité

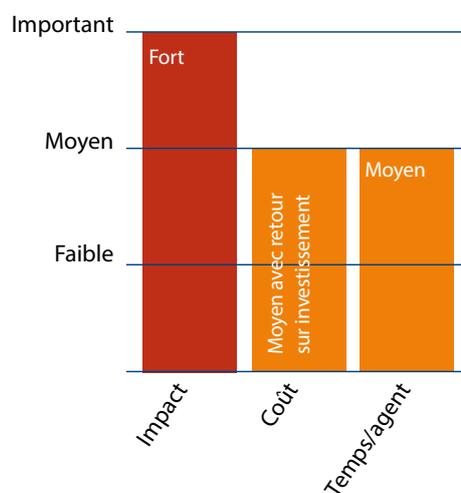
Contexte et description

En 2019, l'Université a contracté un marché global de performance énergétique, première étape d'une stratégie visant à se mettre en conformité avec la réglementation (décret tertiaire) et à réduire son impact environnemental. Ce marché d'une période de 10 ans comprend des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. L'un des objectifs fixe la réduction des consommations électriques à 16%. Pour atteindre cet objectif l'une des actions consiste à remplacer l'ensemble des éclairages existants par des éclairages à technologie leds à détection de présence et de luminosité. Le déploiement du dispositif, dans le cadre du MGPE, est réduit aux circulations, sanitaires et locaux techniques.

L'Université souhaite maintenant déployer le dispositif sur l'ensemble des locaux d'enseignements, de recherche et administratifs. Un objectif de réduction de plus de 30% des consommations électriques est envisagé.

Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



Objectifs

- › Réduire l'impact environnemental
- › Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Public cible

Tous

Lieu

Tous les sites

Axes du SD DRS

- › Réduction de l'impact environnemental
- › Volet décarbonation des activités

Domaine du SD DRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025/2027

1

Diagnostic et recensement

- › Recensement des locaux à équiper
- › Diagnostic des contraintes techniques

2

Définition du besoin

- › Définition du besoin
- › Solutions techniques

3

Procédure de mise en concurrence

- › Choix de la procédure
- › Rédaction des cahiers des charges
- › Contractualisation

4

Phase travaux

- › Planification
- › Réalisation

5

Bilan

- › Bilan des gains
- › Retour sur investissement

Compétences et ressources disponibles

- › Direction du Patrimoine et de la logistique
- › Service Marchés

Partenaires

Entreprises

Variable référentiel DDRS

4.1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources

Financements mobilisables

- › Fonds propres
- › Certificats d'Économie d'Énergie

Indicateurs

- › Nombre de bâtiments de l'Université équipés de leds
- › Nombre de bâtiments équipés de détecteurs de présence
- › Réduction des consommations KWh/an
- › Tonnes de CO2 évitée

Commentaires (freins et leviers) :

Déploiement en sites occupés

Objectif stratégique : Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique de l'établissement

Favoriser la production d'énergies renouvelables et l'autoconsommation

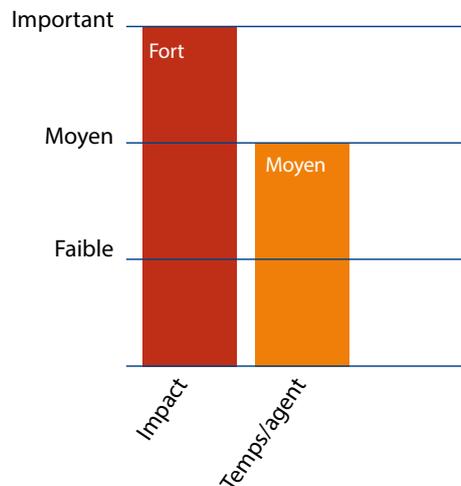
Contexte et description

Cette action vise à favoriser la mise en place, par des investissements importants, de mécanismes de production d'énergies renouvelables et de l'autoconsommation.

L'Université d'Artois, sur l'ensemble de ses sites, dispose d'un patrimoine immobilier et foncier exploitable permettant l'installation de moyens de production d'énergies renouvelables comme des ombrières et des panneaux photovoltaïques. Pour cadrer avec la réglementation mais également dans une démarche volontaire des études de faisabilité sont en cours. Ces études permettront de définir le mode de valorisation de la production le plus adapté à l'établissement et à sa stratégie en matière de développement durable, l'autoconsommation individuelle avec ou sans revente du surplus ou l'autoconsommation collective ou la revente totale qui permettrait à l'Université d'être un moteur et un acteur du changement à l'échelle du territoire.

Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



Coût : Suivant la solution choisie, investissements sur fonds propres ou tiers investisseurs
Retour sur investissement moyen

Objectifs

- › Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- › Décarboner les activités, réduire les émissions de carbone
- › Réduire les coûts de fonctionnement
- › Renforcer les liens et le partenariat avec les territoires en cas d'autoconsommation collectives ou de revente
- › Affirmer son autonomie énergétique

Public cible

Tous

Lieu

Tous les sites

Axes du SD DRS

- › Réduction de l'impact environnemental
- › Volet décarbonation des activités

Domaine du SD DRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025/2027

1

Études de faisabilité

- › Déterminer les surfaces aménageables
- › Évaluer le potentiel de production
- › Déterminer le mode de production et d'exploitation de la ressource le mieux adapté
- › Prioriser les sites

2

Études de maîtrise d'œuvre

- › Consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre
- › Réalisation des études de maîtrise d'œuvre

3

Réalisation des travaux

- › Consultation pour le choix du ou des prestataire(s)
- › Montage juridique suivant le mode de production et d'exploitation de la ressource
- › Convention de revente ou d'exploitation
- › Réalisation des travaux

4

Mise en service

- › Exploitation
- › Entretien, maintenance



Compétences et ressources disponibles

- › Les sites et surfaces disponibles
- › Compétences technique (DPL)
- › Compétences juridiques (SAGJ)
- › Compétences Achats – commande publique (DAF)



Financements mobilisables

- › Fonds propres
- › Tiers-investisseurs
- › Subventions nationales, régionales, fonds européens



Partenaires

- › Partenaires financiers
- › Partenaires techniques
- › Partenaires territoriaux



Indicateurs

- › Production en MWh/AN
- › Réduction des émissions de CO2 T/an
- › Coûts €/an de production
- › Coûts €/an de revente
- › Coûts €/an économisés
- › Retour sur investissement

Variable référentiel DDRS

4.1. Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources

Objectif stratégique : Développer l'offre, l'accessibilité et les usages de la mobilité durable

Réduire l'autosolisme et développer le covoiturage

Contexte et description

L'Université d'Artois, comme beaucoup d'institutions académiques, fait face à un problème d'autosolisme, où un grand nombre d'étudiantes, d'étudiants et de personnels utilisent, seul-es, des voitures individuelles entre leur domicile et leur campus. Une enquête sur les déplacements domicile-travail et domicile-études réalisée début 2024 en partenariat avec le CEREMA a permis de souligner que la voiture était le mode principal de déplacement pour 42% des étudiantes et étudiants, 60% des enseignantes et enseignants et 80% des personnels administratifs et techniques.

Cela contribue à une empreinte carbone élevée, des problèmes de stationnement et une congestion routière autour des campus. Pour réduire ces impacts négatifs, l'Université souhaite promouvoir le covoiturage comme solution efficace et durable.

En cohérence avec le Plan de mobilité durable de l'établissement actuellement en cours de finalisation, cette action vise à réduire l'autosolisme et à développer des pratiques de covoiturage parmi les étudiantes et étudiants et le personnel de l'Université d'Artois, par une approche des outils et des initiatives de promotion du covoiturage, de l'usage d'applications, et d'incitations (infrastructures, accès...) pour favoriser et massifier le recours au covoiturage quand les modes actifs et les transports en commun ne sont pas mobilisables.

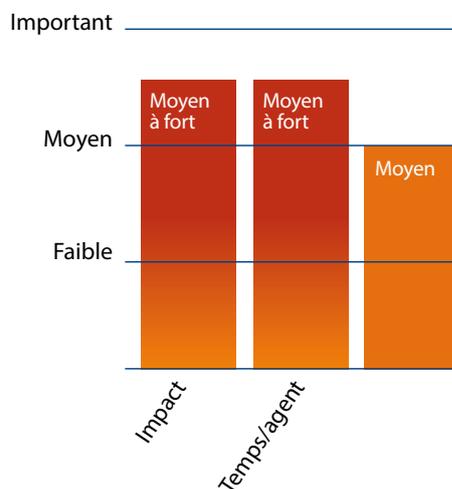
L'Université dispose déjà depuis septembre 2018 d'un logiciel de covoiturage accessible via l'Espace numérique de travail (Covoit'Artois), mais ce logiciel est peu utilisé car il lui manque un certain nombre de fonctionnalités pour être attractif pour les utilisateurs. Les incitations pourront être couplées avec des infrastructures dédiées (aires de covoiturage) et des avantages au covoiturage (accès et tarifs des parkings...).

Cette action pourra être couplée ou articulée avec les actions en faveur des modes actifs de déplacement, voire de la renaturation si les parkings existants sont davantage végétalisés.

Pilotage

Une équipe projet pilotée par l'ingénieur mobilité durable de l'Université et à laquelle sont associés : la direction du patrimoine et de la logistique, la DSI, le service des affaires générales et juridiques et le service de la communication.

Cette équipe projet pourra associer les collectivités locales (cf. partenariat)



Objectifs

- › Promouvoir les pratiques de covoiturage comme une alternative durable et économique à l'autosolisme.
- › Réduire le nombre de véhicules individuels utilisés par les étudiantes, les étudiants et le personnel pour se rendre à l'Université.
- › Ne pas augmenter le nombre de places de parking pour les automobiles et si des espaces sont convertis, que cela se fasse au profit des parkings à vélo ou pour que les covoitureurs et covoitureuses puissent se garer.
- › Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements vers l'Université.
- › Sélectionner une application de covoiturage plus efficace que le logiciel actuel et envisager le développement d'un outil interne en s'appuyant sur les compétences disponibles à l'Université.
- › Créer une zone de stationnement dédiée au covoiturage sur les parkings de l'Université.
- › Créer une culture de mobilité durable au sein de la communauté universitaire.

Public cible

Tous

Lieu

Sites de l'Université

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2026

1

Diagnostic interne

2 mois

Recensement et inventaire des sites et usages ; typologie des parkings ; enquête mobilité ; places de parking ; conditions d'accès et d'usages ; bilan des applis et usages (sur l'ENT - Covoit'Artois) ; évolution de la démographie étudiante

2

Étude de faisabilité et d'efficacité

2 mois

- › Benchmark des solutions techniques disponibles (applications) réalisé en interne : coût, conditions...
- › Traduction de l'objectif en nombre de places de stationnement et en changement de destination des espaces (parkings à vélos ; places pour les covoitureurs et covoitureuses) et conditions d'accessibilité/tarifaires (plusieurs scénarios : graduation de l'ambition, phasage dans le temps...)
- › À partir de l'analyse de domiciliation des cibles, identification de « couloirs » de covoiturage vers les principaux sites
- › Estimation du stationnement dédié aux covoitureurs et covoitureuses à proximité des établissements
- › Mise en place d'incitations pour encourager le covoiturage, (réductions sur les frais de stationnement, récompenses pour l'utilisation de la plateforme)

3

Amélioration des infrastructures et solutions logicielles

- › Aménagement de zones de stationnement réservées aux covoitureurs et covoitureuses sur les parkings existants. Installation de panneaux d'information et des signalétiques pour faciliter l'accès aux zones de covoiturage.
- › Mise en œuvre de la ou des solutions logicielles choisies

4

Campagne de communication, de consultation et de sensibilisation

Sur les différents scénarios de mobilité et les avantages du covoiturage : concours et challenges, bourse au covoiturage, primes covoitureurs ou covoitureuses, etc.

Compétences et ressources disponibles

Ingénieur ou ingénieure mobilité durable

Partenaires

- › Association Droit au Vélo
- › Collectivités locales et leurs outils (Hauts-de-France Mobilités par exemple)

Commentaires (freins et leviers) :

Le changement d'usage de places de parking et de voirie peut être abrupt pour certaines et certains si aucune solution alternative n'est proposée. La communication pour expliquer les raisons de tels choix devra être particulièrement soignée.

Il faudra définir les parkings concernés par type d'affectation (étudiantes et étudiants, personnels, services) car la configuration est propre à chaque site.

Attention, certains aménagements pourraient vite être caduques du fait des projets en cours (ombrières solaires)

La désimperméabilisation a un coût significatif : des solutions transitoires peuvent être trouvées comme des terrasses ou des espaces sport et santé par exemple.

Financements mobilisables

- › Fonds propres de l'établissement.
- › Plateformes de covoiturage quotidien : Karos, Klaxit, Blablacar Daily, Mobicoop
- › Une application de type Scratch est estimée entre 20 à 50 000€...

Variable référentiel DDRS

4.1.3 Mettre en place une gestion des déplacements des parties prenantes internes et une politique incitative de déplacements alternatifs

Indicateurs

- › Pas d'indicateurs dans le Référentiel DDRS pour cette action
- › Proportion d'étudiantes et étudiants et de personnels inscrits sur la communauté dédiée à l'Université d'Artois sur les plateformes de covoiturage
- › Nombre de trajets réalisés en covoiturage (global et par usager)
- › Pourcentage de déplacements domicile-travail effectués en voiture en solo par rapport au total des déplacements des étudiantes et étudiants et du personnel.
- › Coûts €/an de production
- › Coûts €/an de revente
- › Coûts €/an économisés
- › Retour sur investissement

Objectif stratégique : Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les campus

Renforcer les continuités écologiques

Contexte et description

Depuis une dizaine d'années, l'Université d'Artois s'est engagée activement dans le soutien à la biodiversité, notamment à travers la Gestion différenciée de ses espaces verts. L'entretien des espaces verts et les plantations sont assurés par une structure extérieure à l'établissement, pour tous les pôles.

L'Université d'Artois est ainsi devenue l'une des premières universités à être reconnue comme refuge par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). De nombreux aménagements paysagers, mobilisant les compétences de la direction du patrimoine et de la logistique et des étudiantes et étudiants de la licence professionnelle « Gestion différenciée des espaces verts », ont été réalisés au cours de ces dix dernières années (sur certaines portions de l'IUT de Lens, mais aussi à Douai, à Béthune à Liévin en encore tout récemment à Arras où les trois entrées du campus ont été entièrement repensées sous l'angle de l'aménagement paysager et de la circulation).

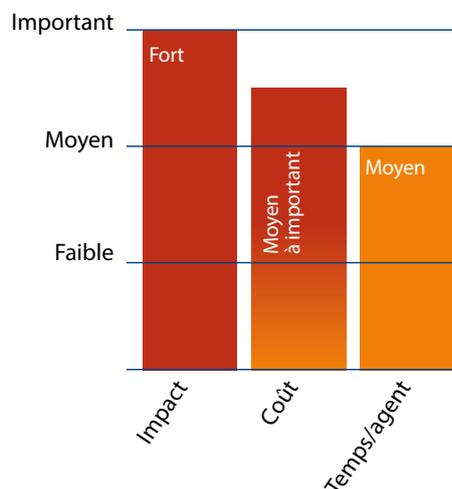
Par ailleurs, les étudiantes et étudiants du master Développement des Territoires, Aménagement, Environnement (DTAE) ont collaboré avec la Ville d'Arras pour élaborer une trame verte et bleue dans le quartier où se situe l'Université.

Cependant, les différents sites de l'Université d'Artois présentent encore une surface artificialisée significative et un potentiel de renaturation important. Implantée sur plusieurs campus dotés d'espaces verts, de jardins et de zones semi-naturelles, l'Université doit renforcer la valeur écologique de ces espaces, où elle mise sur une gestion différenciée, essentielle pour promouvoir la biodiversité et intégrer des pratiques durables.

La renaturation de certains parkings et voiries pourrait non seulement accompagner des initiatives de mobilité et de mobilité douce, mais aussi servir de support pédagogique pour les enseignements ou d'engagement pour les étudiantes et étudiants. Cette démarche de renaturation devra s'inscrire dans le cadre territorial, en soutenant les trames vertes et bleues locales, tout en étant pensée comme un réseau de continuités écologiques intrinsèque aux sites universitaires.

Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



Exemples de coûts possibles :

- › Pour une surface entre 20 et 50 hectares, le coût d'un diagnostic naturaliste de base peut se situer entre 10 000 € et 30 000 € (Inventaire de la flore et de la faune courantes, identification des habitats principaux et recommandations générales).
- › Création d'une mare d'environ 100 m², dans une échelle de 4 à 15000 euros en fonction des techniques, du lieu, de la gestion des matières, des plantations...
- › Le coût des plants est assez réduit, surtout si inscription dans l'opération régionale « Plantons le Décor » portée par ENRx (exemples : 1,4 euro le cornouiller sanguin, 0,9 euro l'aune glutineux ou le merisier, 3 euros le tilleul...).

Objectifs

- › Contribuer au renforcement et au développement de la biodiversité ainsi que des Trames Vertes et Bleues (TVB) locales et régionales sur les sites de l'Université d'Artois ;
- › Sensibiliser la communauté universitaire à l'importance des continuités écologiques et de la biodiversité ;
- › Renforcer la résilience écologique des campus face aux dérèglements climatiques ;
- › Intégrer la dimension écologique dans les projets de développement et de rénovation des infrastructures universitaires ;
- › Améliorer le cadre de vie et la santé des usagères et des usagers.
- › Cette action pourra s'articuler de manière cohérente avec l'action «Rendre les campus comestibles».

Public cible

Tous

Lieu

Le domaine universitaire

Axes du SD DDRS

Réduction de l'impact environnemental

Axes du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2026

1

Diagnostic

- › Analyse des caractéristiques des sites de l'Université (données TVB et SRCE-TVb) pour déterminer les espaces prioritaires
- › Diagnostic et cartographie naturalistes, participatifs et partenariaux : inventaire faunistique et floristique et identification des zones à fort potentiel écologique et des actions à mener pour chaque site.

2

Élaboration d'un Plan d'actions

Renforcement de la biodiversité sur les sites, incluant le Plan de Gestion Différenciée, en phase avec les schémas de TVB locaux et régionaux et sélection et phasage des travaux (scénarios).

3

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Vers les personnels et usagers ou usagers de l'Université, les collectivités et riverains, les professionnels locaux, les associations locales et régionales pour organiser des chantiers participatifs et des partenariats.

4

Aménagement et Restauration

Actions participatives de plantation d'espèces locales et indigènes, opérations d'aménagements (noues, talus, mares...) pour développer la valeur écologique des espaces universitaires, restaurer les zones dégradées et créer de nouveaux espaces naturels.

5

Ajustement du plan de Gestion différenciée et du conventionnement avec la LPO

Sensibilisation de la communauté universitaire, suivi et évaluation du projet au long cours.

Compétences et ressources disponibles

- › La communauté scientifique universitaire des disciplines de l'écologie et de la biologie (exemple)
- › Direction du Patrimoine et de la logistique
- › Stages et projets à déployer sur ce domaine

Partenaires

- › Collectivités (ex : serres municipales par exemple)
- › L'État
- › L'Office Français de la Biodiversité
- › L'Agence Régionale de la Biodiversité (accompagnement technique)
- › Structures naturalistes : GON, LPO, Les Blongios, CMNF, CPIE Villes de l'Artois...

Financements mobilisables

1. Fonds propres de l'établissement.

- › Allouer une partie des budgets destinés à la gestion des infrastructures et des espaces verts pour financer les actions de renforcement des continuités écologiques.
- › Utiliser les fonds dédiés à la durabilité et à la responsabilité environnementale.

2. Subventions et Aides Publiques :

- › Agence de l'eau Artois Picardie
- › Collectivités locales, régionales.
- › Réponse à des appels à projet.

3. Partenariats avec des Organisations et Institutions :

- › ONG, associations de protection de la nature, institutions de recherche en écologie.
- › Accompagnements techniques d'entreprises (BTP).

4. Programmes de Mécénat :

Développer des programmes de mécénat avec des entreprises et des fondations intéressées par la protection de la biodiversité et la promotion de la durabilité.

Variable référentiel DDRS

4.3.1 Mettre en place une gestion durable et agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) sur les sites de l'établissement

4.3.2. Agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) à différentes échelles territoriales (locale et/ou nationale et/ou internationale) sur des sites extérieurs à l'établissement

Indicateurs

E : inventaire de la biodiversité O/N

P : % de voiries et parkings / total des espaces extérieurs

P : % surfaces d'espaces verts gérées durablement / total des espaces verts

E : nombre d'actions et de projets mis en œuvre

P : % des actions suivies dans la durée

Intégration dans schéma de TVB de l'échelle territoriale (locale, régionale) O/N

Commentaires (freins et leviers) :

Attention, il y a des impératifs de calendrier notamment dans la reconduction ou le lancement de nouveaux marchés et les règles de la commande publique à respecter.

Concomitamment à l'élaboration d'une TVB, des actions sans regret peuvent être menées : organiser des chantiers participatifs de plantation d'essences locales courantes et faciles (saules, charmillie, plantes mellifères...).

Pour réduire les coûts et développer un support d'engagement ou pédagogique, une surface peut être dédiée à la production de plants.

Le phasage des travaux sera forcément assujéti aux budgets à mobiliser et à la charge de travail de la DPL.

Attention aux obligations réglementaires, accès pompiers, entretien et maintenance. Dans l'ensemble, la proportion espaces verts/parking/voiries va plutôt dans le bon sens.

Objectif stratégique : Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les campus

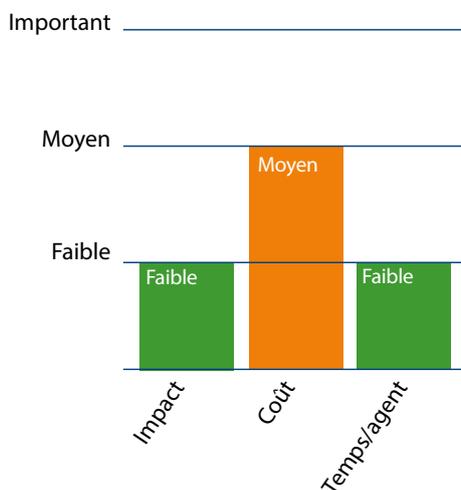
Rendre les campus comestibles

🔍 Contexte et description

La création de campus comestibles vise à transformer les espaces verts d'un campus universitaire en lieux où des plantes comestibles sont cultivées, accessibles à la communauté universitaire. Cette action est en lien avec la promotion de la biodiversité, de l'agriculture urbaine, de l'alimentation locale et durable et la sensibilisation environnementale. Elle fait également écho au contexte général de précarité de la communauté étudiante, notamment alimentaire.

🚗 Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



Coût moyen : achat de plants (quelques exemples du catalogue « Plantons le Décor » porté par ENRx : 2,3€ le groseiller à maquereau, 24€ un poirier, cerisier ou pommier, des semences potagères locales entre 2 et 3€ environ) ; irrigation et entretien (environ 500€ / an).

🚩 Objectifs

- › Amélioration du cadre de vie et la santé des usagers,
- › Partage d'une production alimentaire (avec visée d'une production maraîchère à moyen terme),
- › Développement des liens sociaux et des solidarités,
- › Action complémentaire : Renforcer les continuités écologiques

🎯 Public cible

Tous

📍 Lieu

Le domaine universitaire

Axes du SD DDRS

- › Politique sociale et qualité de vie au travail
- › Réduction de l'impact environnemental

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025/2026

Au préalable :

- › Identification d'un premier campus test avant généralisation (en fonction des résultats de l'étape d'évaluation)
- › Mobilisation de volontaires sur ce campus
- › Élaboration d'une charte de fonctionnement et d'engagements dans le cas de maraîchage partagé

1

Diagnostic initial et planification stratégique

- › Évaluer les ressources existantes, identifier les besoins et établir une feuille de route en deux phases :
- › phase 1 : plantation d'arbres et arbustes fruitiers.
- › phase 2 (moyennant une mobilisation suffisante) : lancement de surfaces maraîchères pour diversifier et accroître la production alimentaire des campus
- › > Identification d'un premier site pour expérimenter le maraîchage

2

- › Besoin d'implication de l'ensemble de la communauté universitaire et éventuellement des acteurs externes, pour atteindre l'objectif de contribution à la résorption de la précarité alimentaire.
- › La production alimentaire nécessite un suivi continu à chaque saison. La mobilisation doit permettre cet entretien. L'appel à volontaires s'assortira donc d'une organisation structurée, de type associatif, pour permettre cette pérennisation, appuyée sur une charte de fonctionnement et d'engagements.
- › Cette structuration s'articulera avec les personnels d'entretiens des espaces verts, en étroite collaboration avec la Direction du patrimoine, mais aussi avec les parties prenantes de la mise en œuvre de l'action de renforcement des continuités écologiques

3

Conception et aménagement des espaces comestibles

4

Entretien et gestion durable des espaces comestibles

Pour assurer leur pérennité : animation et sensibilisation autour du projet comme outil d'éducation environnementale par le collectif qui portera la mise en culture des nouveaux espaces.

5

Évaluation et ajustement du projet

Objectif stratégique : Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les campus

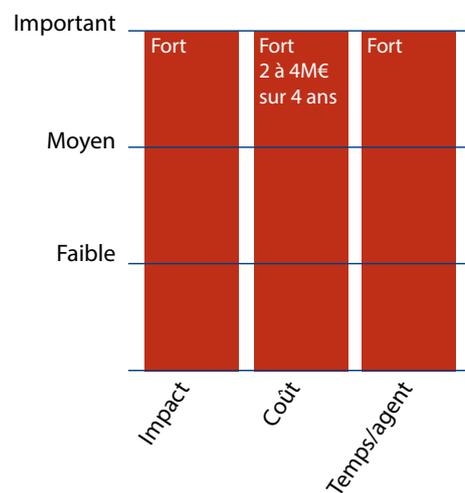
Végétaliser les parkings et les espaces imperméabilisés

Contexte et description

Le dérèglement climatique entraîne non seulement une augmentation progressive des températures mais aussi de la fréquence et intensité des épisodes caniculaires. La végétalisation des sols ou du bâti fait partie des solutions pouvant être mises en œuvre dans ce contexte. Elle permet de participer à la lutte contre les effets d'îlots de chaleur tout en créant des nouveaux supports de biodiversité et offre un cadre de vie plus agréable. Cette action a pour but de développer et d'accentuer la couverture végétale des campus, soit en végétalisant les sols artificiels (parkings, parvis), soit en végétalisant les toitures terrasses des bâtiments.

Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



Objectifs

- › Engager une trajectoire de limitation de l'artificialisation des sols ;
- › Limiter, au strict minimum, l'imperméabilisation des sols ;
- › Végétaliser les campus par des végétaux adaptés au territoire, au sol et au changement climatique ;
- › Favoriser la biodiversité.

Public cible

Tous

Lieu

Le domaine universitaire

Axes du SD DRS

- › Politique sociale et qualité de vie au travail
- › Réduction de l'impact environnemental

Domaine du SD DRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025/2028

Au préalable :

- › Identification des zones et surfaces aménageables.
- › Études de faisabilité (réglementaires, techniques)
- › Études économiques (coût)

1

Déterminer une politique de mise en œuvre et une planification

- › Au regard des possibilités réglementaires, techniques et financières :
- › Établir une politique de mise en œuvre et une planification pluriannuelle avec un ordre de priorité par campus
- › Identifier des sites ou zones prioritaires et un premier site pour expérimenter le maraîchage

3

Études de maîtrise d'œuvre

- › Définition des besoins pour la rédaction des cahiers des charges.
- L'étude de maîtrise d'œuvre nécessitera une consultation de la communauté universitaire.

2

Définir les moyens à mettre en œuvre

- › Les aménagements nécessiteront un accompagnement par des équipes de maîtrise d'œuvre spécialisées. Tenir compte des délais de mise en concurrence.
- › Dossiers de subventions

4

Mise en œuvre

Réalisation des travaux



Compétences et ressources disponibles

La direction du Patrimoine et de la logistique



Partenaires

Maître d'œuvre spécialisés



Financements mobilisables

- › Fonds propres de l'établissement.
 - › Appel à projets
- Subventions (nationales, régionales, locales)



Indicateurs

Gestion et mise en œuvre :

- › Surface totale de surface artificielles supprimée
- › Surface/nombre de zones plantées aménagées.
- › Type de plantation mise en œuvre

Variable référentiel DDRS

4.3.1 Mettre en place une gestion durable et agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) sur les sites de l'établissement

Commentaires (freins et leviers) :

Certaines réglementations (PLU, ABF)

Contraintes ou impossibilités techniques (toitures-terrasses)

Intégration des nouveaux espaces aménagés dans le Plan de gestion différenciée des espaces verts et dans le marché d'entretien des espaces verts.

Objectif stratégique : Renforcer la prévention et gestion des déchets

Installer des fontaines à eau

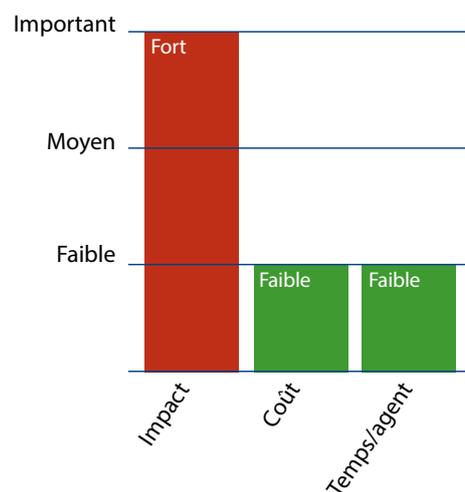
🔍 Contexte et description

Pour répondre à la réglementation et réduire son impact environnemental, mais aussi pour répondre à un besoin social d'accès à l'eau potable, l'Université souhaite installer des fontaines à eau, raccordées sur le réseau d'alimentation en eau potable, dans l'ensemble de ses bâtiments, circulations, salles de réunion, espaces de convivialité, etc.

Cette action permettra d'offrir l'accès à l'eau potable gratuitement à l'ensemble de la communauté universitaire et de réduire la production de déchets plastiques. Un marché pluriannuel à bon de commande sera lancé début 2025 et le déploiement sera réalisé tout au long de l'année. Environ 130 fontaines seront installées la première année puis au fil de l'eau suivant les besoins.

🚗 Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



🚩 Objectifs

- › Offrir l'accès à l'eau potable à tous.
- › Réduire l'impact environnemental (déchets, CO2)

🎯 Public cible

Tous

📍 Lieu

Le domaine universitaire

Axes du SD DDRS

- › Réduction de l'impact environnemental

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025

1

Recensement

- › Recensement du parc existant
- › Recensement du besoin

2

Définition du besoin

- › Solution technique
- › Méthodologie de déploiement

3

Mise en place du marché

- › Procédure de mise en concurrence
- › Choix du prestataire
- › Contractualisation

4

Déploiement

- › Fourniture et installation.
- › Mise en service
- › Exploitation, maintenance



Compétences et ressources disponibles

- › Direction du Patrimoine et de la logistique
- › Service Marchés



Partenaires

Composantes



Financements mobilisables

Fonds propres

Variable référentiel DDRS

4.2.2. Réduire, réutiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères



Indicateurs

- › Poids de déchets plastiques évités.
- › Économies d'achats d'eau en bouteille.

Objectif stratégique : Renforcer la prévention et gestion des déchets

Favoriser le réemploi et le don du mobilier à l'Université

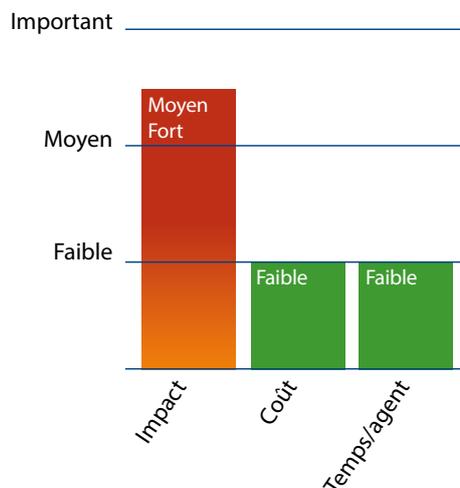
Contexte et description

L'Université est régulièrement amenée à remplacer son mobilier pédagogique ou de bureau, dans de rares cas l'ancien mobilier est réutilisé mais il est généralement stocké pour finalement être jeté. Dans le cadre du développement de l'économie circulaire, il apparaît nécessaire de sortir de cette pratique en développant de façon systématique les dons.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020 accélère cette stratégie et incite à la réutilisation des biens. Plus récemment, la loi 3DS du 21 février 2022 a ouvert aux collectivités territoriales et leurs établissements publics la possibilité de réaliser des dons pour renforcer la dynamique. Le déploiement du site internet des dons des biens mobiliers des administrations « dons.encheres-domaine.gouv.fr » facilite la recherche de potentiels bénéficiaires de dons et simplifie la procédure du don, dans le respect de la réglementation sur les cessions amiables à titre gratuit (communément appelées dons) prévue au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique



Objectifs

- › Favoriser l'économie circulaire
- › Éviter les déchets
- › Favoriser le réemploi
- › Réduire les GES

Public cible

Tous

Lieu

Le domaine universitaire

Axes du SD DRS

- › Réduction de l'impact environnemental
- › Volet décarbonation des activités

Domaine du SD DRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025/2028

Au préalable

- › Connaissance de la réglementation en termes de dons (établissement public)
- › Cadre juridique

1

Déterminer une procédure

- › Définir les modalités du don
- › Choisir une plateforme
- › Définir une procédure interne d'identification du mobilier concerné et de modalités de proposition au don

2

Définir les moyens à mettre en œuvre

- › Stockage
- › Suivi de la procédure
- › Transport
- › Procédure si pas de don

3

Politique d'établissement

- › Limiter au mobilier oui/non
- › Partenariats/Conventions

Compétences et ressources disponibles

Direction du Patrimoine et de la logistique

Partenaires

- › DSI (Si création d'une plateforme numérique interne)
- › Sociétés spécialisées en économie circulaire (dons, traitement)

Financements mobilisables

- › Fonds propres de l'établissement.
- › Appel à projets
- › Subventions (nationales, régionales, locales)

Variable référentiel DDRS

4.2. Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)

Indicateurs

Gestion et mise en œuvre :

- › Nombre de dons/tonnes recyclées
- › Achats évités

Commentaires (freins et leviers) :

Contraintes réglementaires

Contraintes organisationnelles (stockage, transports, suivi logistique)

Objectif stratégique : Intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire de manière transversale dans le contenu des formations délivrées aux étudiantes et aux étudiants



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Intégrer la TEDS dans les formations de premier cycle

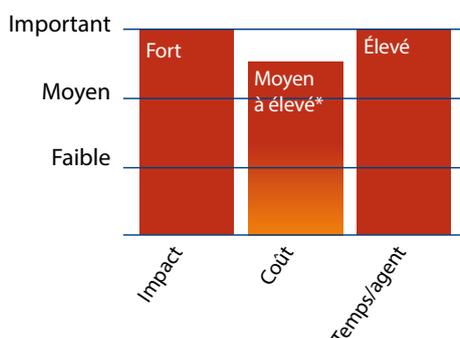
Contexte et description

Pour préparer les étudiantes et étudiants aux défis environnementaux et sociaux actuels, il est crucial de clarifier et de développer la place de la TEDS au cœur des cursus universitaires. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a dans cette perspective produit plusieurs documents de cadrage permettant d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la formation à la TEDS.

Cette fiche action propose d'expérimenter l'intégration de la TEDS dans une ou deux formations de 1er cycle, dès la rentrée 2025, puis d'étendre cette intégration à toutes les formations de premier cycle dès la rentrée 2026. L'Université d'Artois s'est lancée il y a plusieurs années dans la mise en œuvre de la LCER (Licence Compétences en Réseau), dans le cadre de l'Alliance A2U. L'accompagnement des formations de premier cycle universitaire à une approche par compétences, qui se fait de manière échelonnée, est une opportunité à saisir pour l'intégration de la TEDS, afin que celle-ci puisse se faire en concordance avec le calendrier défini dans le cadre de la LCER.

Pilotage

- › Pilotage : Vice-Président « Transition écologique et solidaire » en étroite collaboration avec la VP « Formation »
- › Service et personnes associées :
- › Service « Développement durable et Responsabilité Sociétale »
- › DRH – Bureau de développement des compétences
- › La chargée de mission LCER
- › Direction des Études (CETIP en particulier)
- › L'ensemble des responsables de formation



*(en fonction du volume d'heures de cours programmées, des choix opérés entre CM et TD et de la nécessité, ou non, de recourir à des intervenants extérieurs à l'établissement pour la formation de formateurs).

L'adhésion de l'Université d'Artois à l'UVED (Université virtuelle Développement Durable et Responsabilité Sociétale) est de 3000 Euros/an et permet de mettre à disposition les vidéos de l'UVED sur le site web de l'Université.

Objectifs

- › Clarifier (évaluer l'impact et la faisabilité) et développer la place de la TEDS dans les formations de 1er cycle.
- › Expérimenter des approches pédagogiques innovantes intégrant les principes de la TEDS.
- › Poser les bases pour une généralisation de l'intégration de la TEDS à l'ensemble des formations de l'Université.
- › Former les personnels au socle commun de connaissances et de compétences associé à la TEDS.
- › Élaborer les contenus pédagogiques et les modalités de l'évaluation.
- › Élaborer un écosystème d'accompagnement des équipes pédagogiques et administratives

Public cible

- › Étudiantes et étudiants
- › Enseignantes et enseignants
- › Personnel BIATSS

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : à déterminer par le Comité de pilotage.

1

Former les personnels au socle commun de connaissances et de compétences associé à la TEDS

- › Accès en continu à des formations à la TEDS pour les enseignantes et enseignants
- › Sessions de formation pour les enseignantes et enseignants des formations pilotes afin de les sensibiliser aux enjeux de la TES et de les former aux nouvelles approches pédagogiques et fourniture des ressources pédagogiques et de supports de cours.
- › Établissement d'un agenda de formation (régulière) et de partenariats d'intervenants.
- › Mise à disposition (proactive) d'un écosystème d'accompagnement des équipes pédagogiques.
- › Mise à disposition des supports de type MOOC élaborés par l'UVED et aussi ceux élaborés par le projet A2U C-DECIDE.

2

Réunir les responsables de formation et les responsables de composantes pour les informer des objectifs de l'intégration de la TEDS dans les formations de 1er cycle.

3

Cartographier l'offre de formation et identifier les modules existants traitant déjà pour tout ou partie du socle commun

4

Sélectionner des formations pilotes pour une mise en œuvre dès la rentrée 2025

- › Identifier et sélectionner une ou deux formations de 1er cycle pour l'expérimentation.
- › Consulter les équipes pédagogiques des formations sélectionnées pour obtenir leur adhésion et leur implication. En s'appuyant sur un groupe moteur et volontaire : enseignantes et enseignants, personnels des bibliothèques, conseillères et conseillers pédagogiques, etc.

5

Analyser et réviser les programmes

- Avec l'accompagnement du CETIP :
- › Analyse des contenus actuels des formations sélectionnées pour identifier les opportunités d'intégration de la TEDS. Proposition de révisions et ajouts de contenus pédagogiques pour intégrer les principes de la TEDS.
 - › Constitution d'un pool d'intervenantes et d'intervenants : Identifier et nouer des partenariats pour les interventions (internes et externes, in situ, le cas échéant).
 - › Conception de modules spécifiques sur des thèmes clés de la TEDS issus du référentiel.

6

Mise en œuvre, suivi et généralisation

En continu



Compétences et ressources disponibles

- › Les enseignantes et enseignants qui intègrent déjà ces notions de TEDS (sur l'ensemble des pôles) et aussi les collègues de l'A2U, notamment ceux qui interviennent dans le cadre du projet C-DECIDE.
- › Le CETIP



Partenaires

- › Structures locales et régionales comme par exemple : le CERDD, l'ARB, le CD2E, la Fabrique des Transitions ; tissu associatif local et régional.
- › Anciennes étudiantes et anciens étudiants
- › Animateurs et animatrices de Fresques



Financements mobilisables

- › Fonds propres.
- › Le coût de la formation interne des personnels de l'Université est pris en charge dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance de l'établissement (COMP) pour la période 2025-2026.

Variable référentiel DRS

2.1.1 Adapter les enseignements des cursus traditionnels : intégration des problématiques de DD&RS dans les programmes de la formation initiale, y compris des programmes d'apprentissage et d'alternance

2.1.2 Intégrer le DD&RS dans les programmes de formation continue



Indicateurs

Nombre de crédits ECTS par formation

E : marquage DD&RS au niveau des formations (niveau 3) ou des enseignements (niveaux 4 et 5),

E : existence d'une cellule d'accompagnement pédagogique pour l'intégration du DD&RS

P : % de formations (niveau 3) ou d'enseignements (niveaux 4 et 5) marqués sur la totalité des formations (niveau 3) ou enseignements (niveaux 4 et 5) réalisé(e)s sur une période donnée,

P : nombre de programmes non spécialisés DD&RS accompagnés pédagogiquement par un institut/pôle spécialisé sur un ou plusieurs aspects du DD&RS

E : l'établissement marque les relations à des objectifs DD&RS définis par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ODD...) des programmes de formations continues O/N

E : existence d'une cellule d'accompagnement pédagogique pour l'intégration du DD&RS

P : % de formations continues marquées DD&RS sur la totalité des formations continues réalisés sur une période donnée

Commentaires (freins et leviers) :

L'impact financier est significatif si certaines interventions se déroulent sur le terrain (visites de sites par exemple). Cependant, ce vecteur pédagogique est puissant.

Même de manière progressive (commencer avec une équipe pionnière/motrice), toutes les enseignantes, tous les enseignants et responsables de formation seront mobilisés. Il est nécessaire de réunir les ingrédients d'une bonne cohésion et d'esprit d'équipe : des ressources disponibles, une vision claire de la transformation, du calendrier, des compétences à acquérir et des moyens disponibles... et une bonne connaissance des missions, objectifs, freins des uns et des autres.

Objectif stratégique : Valoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants, du personnel, des enseignantes et des enseignants

Reconnaître et valoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants

Contexte et description

L'Université d'Artois est engagée dans la Transition Écologique et Solidaire (TES) afin de répondre aux défis environnementaux et sociétaux contemporains. L'implication des étudiantes et étudiants dans cette transition est cruciale pour la réussite de ces initiatives. Cependant, il est souvent constaté que l'engagement des étudiantes et étudiants dans des actions écologiques et solidaires n'est pas suffisamment reconnu ou valorisé.

Cette action vise à reconnaître officiellement et à valoriser l'engagement des étudiantes et étudiants dans la TES par le biais de diverses initiatives, y compris la création d'un label de reconnaissance, l'intégration de ces engagements dans les parcours académiques, et l'organisation d'événements de valorisation. Cette reconnaissance permettra non seulement de motiver davantage les étudiantes et étudiants à s'engager, mais aussi de renforcer la culture écologique et solidaire au sein de l'Université.

Il y a une certaine méconnaissance du principe de reconnaissance de la part des étudiantes et étudiants, la chaîne d'information est à interroger.

En termes de reconnaissance, il existe déjà des initiatives sur les compétences psycho-sociales.

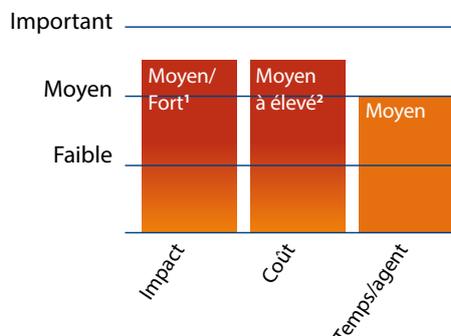
4 certificats de compétences sont déjà en place, ainsi que plusieurs bonus.

Le système d'open badge permet de reconnaître certaines compétences (dont l'open badge « engagé pour le climat », avec 3 niveaux). La volonté est de décliner cette expérience sur le champ de la TES.

Le dispositif des écodélégués a vocation à soutenir cette action, notamment par la reconnaissance de l'implication de ces étudiantes et étudiants.

Pilotage

- › Service de la Vie Étudiante en collaboration avec le service dédié au DD&RSE qui sera créé
- › Le CETIP : pour aider à la définition du référentiel de compétences.
- › Commission R2E : amenée à s'élargir à travers cette action, elle fera office de comité de suivi de cette action (en intégrant notamment des représentantes et des représentants des étudiantes et étudiants, les référentes et référents, des expertes ou des experts en cas de besoin) pour évaluer les initiatives et piloter la mise en œuvre des étapes de mise en œuvre.
- › Des référentes et référents (enseignantes, enseignants et des personnels administratifs) sont déjà identifiés.



1 Renforcement de la culture TES : Favorise l'adoption de pratiques écologiques et solidaires parmi les étudiantes et étudiants, renforçant l'engagement collectif.

Motivation accrue La reconnaissance officielle stimule l'implication des étudiantes et étudiants dans des projets d'envergure, encouragée par la valorisation académique

2 Renforcement de la culture TES : Favorise l'adoption de pratiques écologiques et solidaires parmi les étudiantes et étudiants, renforçant l'engagement collectif.

Motivation accrue La reconnaissance officielle stimule l'implication des étudiantes et étudiants dans des projets d'envergure, encouragée par la valorisation académique

Objectifs

- › Favoriser l'engagement étudiant, susciter l'engouement et l'investissement pérenne
- › Renforcer et simplifier le statut d'étudiante ou étudiant engagé-e (droits, devoirs, circulaire 2022), attribution de temps aux étudiantes et aux étudiants pour pouvoir s'engager.
- › Reconnaître officiellement l'engagement des étudiantes et étudiants dans des projets et initiatives liés à la TES : certificat de compétence, open badge, D2E (diplôme de l'étudiant-e entrepreneur-se)
- › Valoriser cet engagement dans le cadre académique, notamment à travers des crédits ECTS ou des mentions spécifiques sur les diplômes.
- › Encourager une culture de la TES parmi les étudiantes et étudiants et au sein de l'Université.
- › Motiver et inciter davantage d'étudiantes et d'étudiants à s'impliquer dans des actions écologiques et solidaires, et renforcer le réseau d'initiatives étudiantes en matière de TES au sein de l'Université.
- › Contribuer au développement des métiers dit « verts » via l'engagement étudiant, facteur de réussite et d'insertion professionnelle

Axes du SD DDRS

Enseignement et Formation

Public cible

Tous

Lieu

Tous les campus de notre établissement

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : courant 2025.

1

Identification et Recensement des Initiatives Existantes

Mois 1 et 2

- › Réaliser un audit des projets et initiatives TES déjà menés par les étudiantes et étudiants.
- › Créer une base de données des initiatives et des étudiantes et étudiants impliqués.

2

Définition des Critères de Reconnaissance

Mois 2 et 3

- › Établir des critères clairs et transparents pour la reconnaissance de l'engagement étudiant (durée, impact, type d'initiative) : rédaction des compétences à associer aux certificats.
- › Définir les modalités de valorisation (crédits ECTS, certificats, suppléments au diplôme).
- › Finalisation du référentiel d'équivalences horaires

3

Mise en Place du Système de Reconnaissance

Mois 3 et 4

- › Créer un label ou un certificat officiel de l'Université pour l'engagement TES.
- › Intégrer cette reconnaissance dans les parcours académiques et les relevés de notes.

4

Communication et Sensibilisation

Mois 4 à 6

- › Organiser des campagnes de communication pour informer les étudiantes et étudiants des possibilités de reconnaissance.
- › Mettre en place des sessions d'information et des ateliers pour expliquer les critères et les modalités de valorisation.

5

Organisation d'Événements de Valorisation

Mois 6 et annuellement

- › Planifier des événements annuels ou semestriels pour célébrer et récompenser les étudiantes et étudiants engagés.
- › Inviter des partenaires extérieurs et des expertes et experts en TES pour participer à ces événements.

Compétences et ressources disponibles

- › Ressources humaines : Personnel administratif pour gérer le système de reconnaissance, organiser les événements et assurer le suivi des étudiantes et étudiants engagé-es.
- › Ressources financières : Budget pour la communication, les événements, la création des certificats.
- › Plateforme Moodle (Bonus et Reconnaissance de l'Engagement Étudiant - dispositif R2E).
- › Les Open Badges, outil permettant de valorisation des apprentissages par certification numérique aux participants, étudiantes, étudiants, enseignantes ou enseignants.
- › Les services concernés par les formations aux associations étudiantes.

Partenaires

- › Réseau des étudiantes et étudiants et associations étudiantes : Sensibilisation et identification des initiatives.
- › Expertes, experts et associations locales en charge de la transition écologique et solidaire : Soutien dans l'organisation des événements et conférences.
- › Collectivités locales et entreprises : Partenaires potentiels pour des stages, projets et récompenses.

Financements mobilisables

- › Fonds propres de l'Université.
- › Utiliser les fonds dédiés à la responsabilité sociale et environnementale de l'Université (dont fonds spécifiques liées à la réussite étudiante), le Fonds CVEC, les trophées (ex : «Campus responsable» par le réseau Alliance).
- › Identifier des opportunités en termes de : subvention, AAP, partenariats (entreprises, ONG, fédérations professionnelles...).
- › Le coût de la formation interne des personnels de l'Université est pris en charge dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance de l'établissement (COMP) pour la période 2025-2026.

Variable référentiel DDRS

2.2.2 Accompagnement et reconnaissance des initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (apprenantes en cursus normal (formation initiale) ou apprenantes tout au long de leur vie (formation continue))

Indicateurs

- › Système de reconnaissance des initiatives DD&RS étudiantes (budget, Crédits ECTS, pondération note, communication, reconnaissance de la collaboration avec le partenaire)
- › % d'étudiantes impliquées dans des initiatives à critères DD&RS/Nb de projets / an
- › Nombre d'étudiantes et d'étudiants engagé-es : Suivi annuel du nombre d'étudiantes et étudiants bénéficiant du label ou des crédits ECTS.
- › Nombre d'initiatives valorisées : Projets et actions reconnues dans la base de données.
- › Participation aux événements de valorisation : Nombre d'étudiantes et d'étudiants, partenaires, expertes et experts présent-es lors des cérémonies.

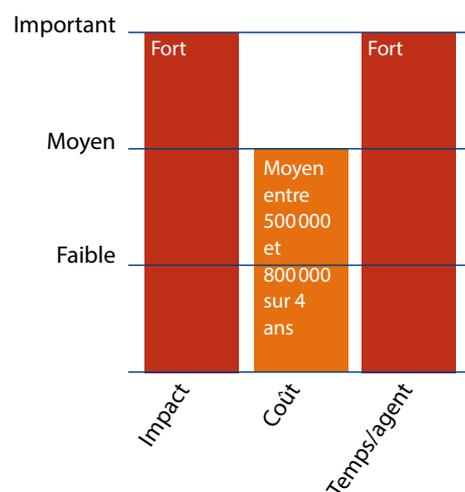
Développer les espaces de convivialité

Contexte et description

Les pratiques pédagogiques et professionnelles ont fortement évolué ces dernières années et les espaces d'enseignement et de travail doivent aujourd'hui être adaptés à ces nouvelles pratiques. Les campus doivent être aménagés comme des lieux d'échanges et de sociabilisation et offrir une diversité d'aménagements permettant le travail individuel et/ou en équipe. Adossés à ces lieux, des espaces de convivialité, favorisant la transmission et les échanges, qu'ils soient intra ou interdisciplinaires doivent être pensés et aménagés. Ces espaces doivent être adaptables et permettre la détente, les échanges informels, la petite restauration, les usagers et les usagers doivent pouvoir se les approprier facilement notamment en participant à leur création et leur aménagement dans le cadre d'un processus de Design Thinking par exemple.

Pilotage

Direction du patrimoine et de la logistique.



Objectifs

Proposer des espaces de convivialité sur l'ensemble des sites et bâtiments (espaces intérieurs ou extérieurs)

Public cible

Tous

Lieu

Le domaine universitaire

Domaine du SD DRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : 2025/2028

Au préalable :

Définir une politique d'aménagement en termes d'espaces (m²) de nombre, de concept et d'objectif.

1

Déterminer une politique de mise en œuvre

- › Mode participative
- › Co-design
- › Design Thinking
- › Accompagnement extérieur (AMO, Architectes)

2

Définir un budget (par espace, par site, par an)

Chiffrage prévisionnel à prévoir en amont pour éviter les dérives.

3

Définition des besoins en termes d'espaces et de concept

Définition des besoins, types d'aménagement, d'espace, de mobilier, de connectivité, d'équipements.

4

Mise en œuvre

Réalisation des travaux.



Compétences et ressources disponibles

La direction du Patrimoine et de la logistique



Partenaires

Maître d'œuvre spécialisés, entreprises d'aménagement d'espaces



Financements mobilisables

- › Fonds propres de l'établissement.
- › Appel à projets
- › Subventions (nationales, régionales, locales)

Variable référentiel DDRS

5.3.2 Mettre en place une politique de qualité de vie sur le(s) site(s) de l'établissement



Indicateurs

Gestion et mise en œuvre :

- › Surface/nombre d'espaces créés ou aménagés.
- › Nombre de participants au Co-design/design thinking

Commentaires (freins et leviers) :

Avoir un état précis des aménagements des espaces étudiants (BDE) prévus dans les années à venir pour en tenir compte dans le recensement, la définition et la planification des nouveaux espaces.

Identifier les espaces intérieurs à réaménager.

Coconstruire une offre culturelle et sportive commune et intégrée, ouverte sur le territoire

Contexte et description

Cette action vise à consolider l'offre culturelle et sportive, la rendre visible et accessible à tous les membres de l'Université, en accentuant ou développant l'approche intégrée de cette offre et de ses liens avec le territoire et ses acteurs. L'Université d'Artois, répartie sur plusieurs pôles, dispose d'une variété d'infrastructures et d'activités sportives, qui souffrent parfois d'un déficit de visibilité, de méconnaissance des activités et infrastructures offertes sur certains pôles.

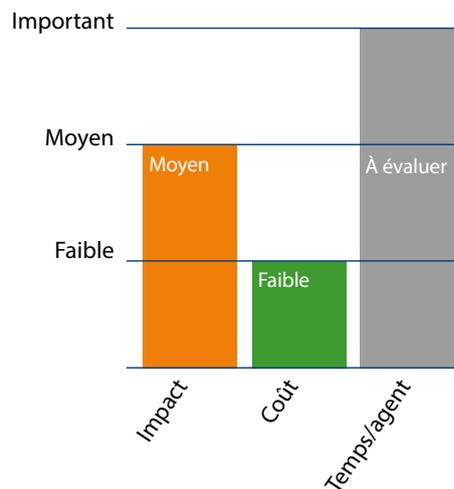
Aujourd'hui, l'offre culturelle et sportive n'est pas suffisamment intégrée à la vie du campus, aux temps des études, du travail. C'est une offre en déficit d'homogénéité (manque de titulaires, de plages horaires ou d'installations par exemple) entre les pôles, de concertation sur l'offre et de communication, notamment entre les différentes composantes. En effet, l'offre culturelle et sportive est peu connue et partagée malgré son important potentiel à travers l'ensemble des pôles et du territoire, de leurs équipements, de leurs acteurs, des espaces verts, etc.

La construction de la programmation doit être partagée par l'ensemble des pôles (des événements communs et des événements simultanés sur l'ensemble des pôles) et des composantes de l'Université en général pour être commune et intégrée dans l'exercice des missions de chacun. Par ricochet, la co-construction d'une offre culturelle et sportive commune, intégrée et ouverte sur le territoire, permettrait de mobiliser les ressources existantes, de favoriser l'engagement des étudiantes, étudiants et personnels, et de renforcer les interactions avec la communauté locale.

Enfin, un lien pourra être établi avec l'action «Construire et développer une identité de l'Université commune à l'ensemble des pôles»

Pilotage

- › Pilote : VP Vie étudiante
- › Services associés : Service Vie culturelle et associative / Service Vie étudiante / Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- › DSI pour le développement d'une application mobile



Objectifs

- › Maintenir le développement d'une offre culturelle et sportive commune et intégrée pour l'ensemble des campus de l'Université d'Artois.
- › Intégrer les activités sportives et culturelles dans un agenda commun pour toutes les composantes et institutionnaliser les temps de pratiques en associant les composantes et développer ainsi les compétences transversales (parole publique, stress...)
- › Favoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels dans des activités culturelles et sportives et créer du lien entre les pôles et les différents membres de la communauté universitaire.
- › Renforcer les liens avec le territoire : développer l'ouverture de l'offre aux résidents locaux et la collaboration avec les acteurs locaux.
- › Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes.
- › Promouvoir une vie étudiante dynamique et inclusive.
- › Développer la participation et la co-construction.

Public cible

La communauté universitaire et aussi les habitants des territoires concernés par les pôles.

Lieu

Tous les pôles

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : à déterminer par le Comité de pilotage.

- › La démarche se fera en co-construction avec les étudiantes, les étudiants, les personnels et les partenaires locaux (associations, collectivités, entreprises).
- › Cette démarche s'appuiera sur l'organisation d'événements communs, la mutualisation des infrastructures, et la création de partenariats : elles seront autant des processus de co-construction que des activités programmées enrichissant l'offre actuelle

1

Élaborer un diagnostic de l'existant

- › Évaluer l'efficacité de la communication et identification des axes de progrès
- › Identifier les leviers (outils, règles, temps institutionnels...), les temps et les espaces de participation, de valorisation et d'intégration des activités sportives et culturelles (vers l'ensemble de la communauté)
- › Évaluer la gouvernance actuelle : périmètre, moyens, responsabilités, angles morts...
- › Réaliser un inventaire des infrastructures culturelles et sportives disponibles sur les différents campus (et leur environnement proche), la nature et leur niveau d'utilisation
- › Cartographier les activités et événements actuels organisés par l'Université et les partenaires locaux.

4

Pérenniser et développer des partenariats sur 3 ans

- › Établir des partenariats avec les collectivités locales, les associations, les entreprises et les institutions culturelles et sportives du territoire.
- › Définir des conventions de partenariat pour formaliser les collaborations nouvelles.

2

Consulter et coconstruire

- › Pour favoriser la mobilisation et la participation de la communauté, organiser des ateliers participatifs avec les étudiantes, les étudiants, les personnels et les partenaires locaux pour identifier les besoins et les attentes.
- › Constituer des groupes de travail pour coconstruire l'offre culturelle et sportive.

5

Communiquer et promouvoir

Sensibilisation de la communauté universitaire, suivi et évaluation du projet au long cours.

3

Consolider l'offre

- › Élaborer un programme d'activités culturelles et sportives intégré, incluant des événements réguliers et des manifestations ponctuelles.
- › Mutualiser les infrastructures et les ressources pour optimiser leur utilisation.

6

Organisation d'événements : mise en œuvre de l'offre

- › Planifier et organiser des événements culturels et sportifs communs ouverts à toute la communauté universitaire et aux résidents locaux.
- › Encourager et faciliter la participation active des étudiantes, étudiants et personnels dans l'organisation et l'animation des événements.



Compétences et ressources disponibles

- › Les équipements et espaces présents sur les différents pôles.
- › Les associations étudiantes
- › L'ensemble de la communauté universitaire
- › Les emplois étudiants financés par la Région HDF



Partenaires

- › Acteurs et structures culturels et sportifs du territoire
- › Le réseau des partenariats existants
- › Acteurs de l'éducation populaire



Financements mobilisables

- › Fonds propres
- › COMP
- › CVEC
- › Conseils départementaux
- › Conseil régional Hauts-de-France

Variable référentiel DDRS

5.3.2 Mettre en place une politique de qualité de vie sur le(s) site(s) de l'établissement



Indicateurs

- › Vigilance : Pondérer/différencier les indicateurs par sites et pôles
- › Nombre d'activités et événements culturels et sportifs communs organisés sur les différents campus.
- › Taux d'utilisation des infrastructures culturelles et sportives sur chaque campus.
- › Taux de participation des étudiantes, étudiants et personnels à ces activités / Pourcentage d'étudiantes et étudiants et de personnels inscrits à des activités culturelles et sportives.
- › Nombre d'événements ouverts au public local.
- › Taux de participation des résidents locaux aux activités.
- › Nombre d'événements inter-campus organisés.
- › Nombre de collaborations avec les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises).

Commentaires (freins et leviers) :

La recherche de partenariats peut être chronophage, ne pas chercher à être exhaustif dans un premier temps. S'inscrire dans un ou des événements en place est un bon vecteur d'accélération, de notoriété et de partenariats.

Pour la réussite de la mise en œuvre, la politique culturelle d'établissement devra être portée par la vice-présidence de la vie étudiante et son équipe, en soutien et renfort dans les thématiques et aspirations du Service Vie Culturelle et Associative.

Déficit de moyens humains à combler (équivalent d'un ETP)

Objectif stratégique : Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers

Développer les méthodes participatives pour accompagner et former tous les responsables

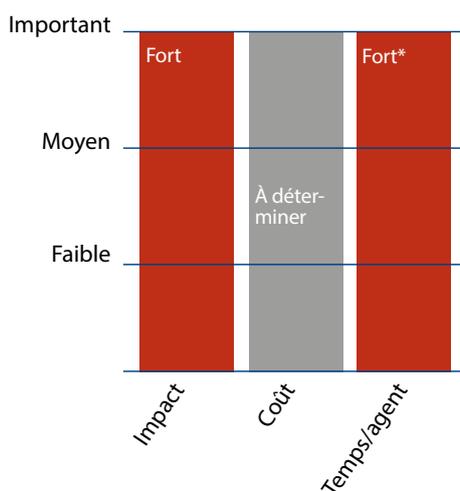
Contexte et description

Cette action consiste à développer des méthodes innovantes facilitant l'accompagnement des responsables de l'établissement (BIATSS, enseignantes et enseignants) et leur appropriation des enjeux liés au développement durable et à la responsabilité sociétale. Plus que la mise en place d'une formation, elle vise à créer un collectif de responsables investis, sensibilisés à l'intégration des enjeux du DD&RS dans leurs fonctionnements, capables de questionner leurs pratiques. Cette acculturation d'une communauté nécessitera la mise en place d'une démarche collaborative et participative.

Les responsables ont vocation à être acteurs de la stratégie définie à appliquer (co-construction) afin de les intégrer dans les processus de décision et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités sous le prisme du DD&RS.

Pilotage

- › Pilotage : Direction des ressources humaines
- › Service associé : Bureau du développement des compétences



* Temps agent : fort aussi bien pour les responsables intégrés dans la démarche que pour la DRH dans le cadre de la mise en place.

Objectifs

- › Maintenir le développement d'une offre culturelle et sportive commune et intégrée pour l'ensemble des campus de l'Université d'Artois.
- › Intégrer les activités sportives et culturelles dans un agenda commun pour toutes les composantes et institutionnaliser les temps de pratiques en associant les composantes et développer ainsi les compétences transversales (parole publique, stress...)
- › Favoriser l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels dans des activités culturelles et sportives et créer du lien entre les pôles et les différents membres de la communauté universitaire.
- › Renforcer les liens avec le territoire : développer l'ouverture de l'offre aux résidents locaux et la collaboration avec les acteurs locaux.
- › Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes.
- › Promouvoir une vie étudiante dynamique et inclusive.
- › Développer la participation et la co-construction.

Public cible

La communauté universitaire et aussi les habitants des territoires concernés par les pôles.

Lieu

Tous les pôles

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1

Définir le périmètre précis du public cible

2025

2

Définir le calendrier de mise en œuvre de la démarche et les jalons

2025

3

Dimensionner financièrement la DRH afin de permettre la mise en place du Plan d'action

Allocation de ressources financières pour adapter le Plan de développement des compétences 2026-2027 (au plus tôt) et/ou prendre en charge des accompagnements individualisés

4

Inviter les responsables à définir les valeurs et principes du responsable (création d'une charte de l'encadrant sous le prime DD&RS) et les besoins pour les accompagner dans leur mission d'encadrant

La DRH pourrait s'appuyer sur des partenaires extérieurs (cabinets) pour accompagner la démarche (2025-2026) et des universités ayant intégré le DD&RSE dans leurs Plans de formation.

5

Adapter le Plan de développement des compétences afin de répondre aux besoins des encadrants (co-construction)

En vue de l'adaptation du Plan développement des compétences 2026-2027. Selon la nature des schémas rencontrés, des accompagnements individualisés (coachings) devront être développés..

6

Créer des espaces de partage (café de l'encadrant, déjeuners conseils) afin de permettre aux responsables d'échanger et de recueillir des avis, des idées et valoriser leurs initiatives

Selon les thèmes abordés, un prestataire pourrait être nécessaire pour faciliter les échanges et apporter de réponses

7

Créer des temps de travail en commun sur des sujets transversaux en lien avec le DD&RS (mise en œuvre de certaines actions du schéma DD&RS)

8

Créer un « challenge » inter-structures pour identifier la composante/le service/la direction la plus avancée dans l'appropriation des enjeux DD&RS dans un esprit convivial (sans compétition) avec retour d'expérience de la structure gagnante dans le cadre d'un moment de convivialité

À prévoir à plus long terme, après acculturation.

Compétences et ressources disponibles

S'appuyer sur des prestataires spécialisés et sur d'autres universités, administrations susceptibles d'apporter leur expérience.

Partenaires

- › Prestataires
- › Autres universités, administrations

Financements mobilisables

...

Variable référentiel DDRS

1.2.1 Affecter des moyens à la conduite du DD-RS

Indicateurs

- › Montant du budget alloué
- › Plan de formation dédié à l'accompagnement des responsables
- › Nombre de participants (si la démarche n'est pas rendue obligatoire)

Commentaires (freins et leviers) :

Cette action pourrait s'inscrire dans la démarche plus globale de prévention des risques psycho-sociaux qui doit être amorcée au sein de l'Université. Elle pourrait donc être inscrite comme axe du Plan sur les Risques Psycho-sociaux à construire.

La création d'une communauté/d'un collectif exige une mobilisation des personnes cibles qui devront libérer du temps pour participer aux différentes mesures entreprises. Ce temps consacré au détriment du temps habituellement investi dans les missions courantes pourrait conduire à des difficultés (retard, stress) contre-productives au regard de l'objectif de l'action. Il conviendra d'étaler dans le temps les mesures prises en actionnant les leviers de la conduite de changement.

Une réflexion préalable devra être menée sur le caractère obligatoire ou non de la participation à la démarche. En cas de volontariat, l'acculturation pourrait ne se limiter qu'à quelques responsables et ne pas rendre compte d'une politique générale d'établissement. En cas d'obligation, la politique de l'établissement serait portée mais pourrait se heurter à la réticence de certains responsables.

Objectif stratégique : Accompagner le développement des compétences DD&RSE de l'ensemble du personnel

Étendre la rentrée climat aux personnels de l'Université

Contexte et description

Depuis l'année universitaire 2022-2023, l'Université propose à tous les étudiantes et étudiants de Licence 2 et de BUT 2 de participer à la Fresque du climat, à l'occasion d'une 'rentrée climat' qui s'est déroulée au printemps 2023 la première année et qui est inscrite en parallèle des COP, au 1^{er} semestre de chaque année universitaire depuis lors. Cet événement qui rassemble sur tous les pôles plusieurs centaines d'étudiantes et étudiants est financé dans le cadre de l'appel à projets CVEC.

La fresque du climat est un « serious game » qui prend la forme d'un atelier coopératif permettant de comprendre simplement et rapidement les liens de causalité engendrant le dérèglement climatique et d'identifier aussi ses conséquences environnementales, économiques et sociales.

La première année (2022/2023), 54 étudiantes, étudiants et personnels ont été formés à l'animation et 668 étudiantes et étudiants ont été "fresqués".

La seconde année (2023/2024), 7 étudiantes, étudiants et personnels ont été formés à l'animation et 847 étudiantes et étudiants ont été "fresqués".

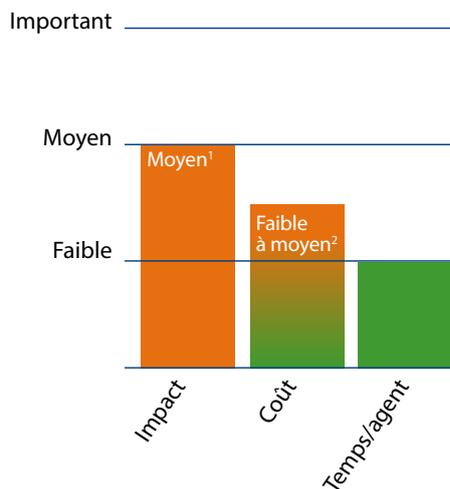
La troisième année (2024/2025), 16 étudiantes, étudiants et personnels ont été formés à l'animation et 838 étudiantes et étudiants ont été "fresqués".

Cette action consiste à proposer des ateliers similaires à l'ensemble du personnel. En effet, la formation à la transition écologique et au développement soutenable est posée comme un élément important à déployer auprès de l'ensemble des personnels de l'Université (voir note de cadrage du MESR de juillet 2023) et le dispositif des fresques constitue un bon moyen de former aux enjeux climatiques sur une demi-journée, de manière participative et ludique, tout en permettant aussi de se projeter dans des actions à entreprendre à titre individuel, mais également au sein des différents services et composantes de l'établissement.

Aussi, en parallèle des fresques du climat qui seront proposées aux étudiantes et aux étudiants à l'automne chaque année, cette action ambitionne de faire participer 50 personnels chaque année à ce dispositif de formation.

Pilotage

Pilotage : Bureau du développement des compétences de l'Université (rattaché à la DRH), en lien avec le VP en charge de la transition écologique et solidaire.



1 En fonction du nombre de participants

2 - Animation par des personnels de l'Université formés à l'animation : 3 h TD par animation réalisée (14 participants / animation)
- Matériel nécessaire pour la réalisation des fresques à acquérir (rouleaux de papier, jeux de cartes, ciseaux, post-it, scotch double face, crayons, stylos feutres...).

Objectifs

- › Permettre à l'ensemble de la communauté universitaire de comprendre les causes et les effets du changement thématique.
- › Développer la cohésion d'équipe.
- › Permettre à la communauté universitaire de passer à l'action à titre personnel mais aussi dans l'exercice de ses fonctions.
- › Inciter le personnel à se former et constituer un pool d'animatrices et d'animateurs.

Public cible

Les personnels BIATSS, enseignantes et enseignants.

Lieu

Ensemble des pôles universitaires

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1

Organisation d'une fresque

mars 2025 - mai 2025

Organiser une fresque découverte pour les cheffes et chefs de service et pour les responsables administratifs et responsables administratives lors d'une réunion dédiée. À l'issue de la séance, leur proposer d'organiser le même atelier à l'échelle de leur pôle ou de leur service.

2

Recensement des demandes

juillet 2025

Recenser les demandes d'organisation de fresques par service et par composante.

3

Formaliser le nombre d'animation

septembre 2025

Quantifier le nombre d'animateurs nécessaire au déploiement de la fresque à l'automne 2025.

4

Formation

septembre 2025

Former les animateurs et animatrices supplémentaires ou contacter un prestataire.

5

Organisation rentrée climat

novembre 2025

Organiser la rentrée climat et identifier ceux des personnels qui souhaiteraient se former à l'animation dans un second temps.

6

Replicabilité

annuellement

Reproduire l'évènement chaque année.



Compétences et ressources disponibles

Service logistique pour le matériel nécessaire à l'animation de la fresque et l'installation des salles.
Animatrices et animateurs ; formatrices et formateurs à l'animation disponibles en interne.



Partenaires

Association « La fresque du climat »



Financements mobilisables

- › COMP
- › Fonds propres

Variable référentiel DDRS

5.2.Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers



Indicateurs

- › Nombre de fresques organisées dans les services et composantes
- › Nombre d'animatrices et d'animateurs formé-es à la Fresque du climat.
- › **P** : % cumulé des personnels administratifs, des bibliothèques et techniques formés au DD&RSE.

Commentaires (freins et leviers) :

Reconnaissance de l'engagement du personnel animateur à définir.

Cadrer la participation du personnel BIATSS qu'il soit animatrice, animateur ou personnel fresqué.

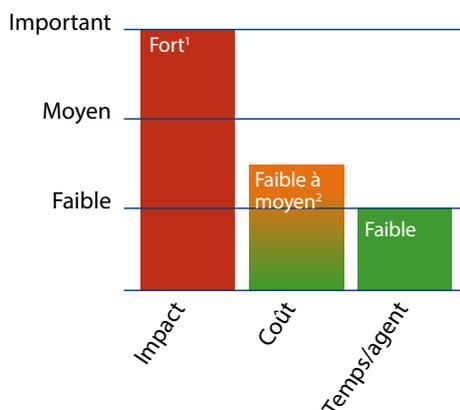
Objectif stratégique : inciter les laboratoires à intégrer le DD&RSE dans leurs sujets/projets de recherche

Favoriser la collaboration entre Domaines d'Intérêt Majeur et laboratoires sur les sujets du DD&RSE

Contexte et description

Les initiatives de Transition Écologique et Solidaire (TES) nécessitent une approche interdisciplinaire pour aborder les défis complexes et interdépendants auxquels notre société est confrontée. Actuellement, les collaborations entre les différents Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) et laboratoires peuvent être mieux structurées pour accroître leur impact sur les sujets liés à la TES.

Cette action vise à renforcer et structurer la collaboration entre les différents DIM et entre les laboratoires de l'Université d'Artois autour des sujets de la TES. En partageant des sujets communs avec l'ensemble des DIM/Laboratoires, ou en identifiant les synergies possibles de ces entités entre elles (mais aussi avec les étudiantes et étudiants), l'Université doit développer des projets de recherche innovants et interdisciplinaires, augmenter l'impact de ses travaux, et former des étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs capables de répondre aux défis écologiques et solidaires d'aujourd'hui et de demain



1 Impact : fort

- › Accélérer la transition écologique en mobilisant les compétences interdisciplinaires et en favorisant des approches intégrées pour répondre aux défis environnementaux et sociaux.
- › Renforcer le lien entre la recherche et la société : Les projets et recherches menés grâce à cette collaboration seront orientés vers des solutions pratiques et applicables, contribuant à l'innovation sociale et écologique.
- › Former une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs, d'étudiantes et d'étudiants sensibilisés aux enjeux environnementaux et sociaux, et capables de contribuer activement à la transition.
- › Augmenter l'impact des travaux de l'Université dans le domaine de la TES, en permettant une diffusion plus large des résultats et leur mise en œuvre concrète au niveau local, national et international.

2 Coût : faible à moyen

- › Coordination et formation : personnel de coordination, outils de gestion.
- › Organisation d'événements (séminaires, ateliers) : environ 20 000 € par an pour la logistique, les intervenants externes, et les matériels de communication.
- › Financement de projets collaboratifs : Variable selon l'ampleur des projets.
- › Communication et valorisation : environ 5 à 15 000 € pour assurer la diffusion des résultats, la publication des travaux (à coordonner avec le volet événements).

Pilotage

- › Les vice-présidents en charge de la recherche
- › La direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation
- › Les responsables de DIM
- › Un référent ou une référente par Laboratoire

Objectifs

Prioritaires :

- › Intégrer la TES dans la pratique de la recherche (objectif plus rapidement atteignable par la formation et la sensibilisation).
- › Former des chercheuses et chercheurs et des étudiantes et étudiants compétents dans les domaines de la TES.
- › Renforcer le maillage de sujets traités en faveur de la TES.
- › Identifier les possibles synergies et relations entre les DIM, mais aussi entre les laboratoires, sur les sujets TES.
- › Encourager l'innovation interdisciplinaire dans les projets de recherche et les initiatives TES.
- › Augmenter la visibilité et l'impact des travaux de l'Université sur la TES au niveau national et international.
- › Optimiser les ressources disponibles en matière de recherche et d'enseignement sur la TES.

Public cible

Étudiantes, et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs.

Lieu

Tous les pôles

Axe du SD DDRS

Recherche et innovation

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : à déterminer par le Comité de pilotage.

1

Cartographie des compétences, pratiques et projets

Réaliser une cartographie détaillée des compétences, projets et initiatives actuelles des DIM et laboratoires en lien avec la TES. Identifier les domaines de chevauchement et les opportunités de collaboration. Benchmark sur d'autres universités, labos...

2

Création d'un Réseau Inter-DIM et inter-Laboratoires

Établir un réseau formel de collaboration entre les DIM et laboratoires. Nommer des coordinatrices et coordinateurs TES dans chaque DIM et laboratoire pour faciliter les échanges et les collaborations.

3

Organisation d'évènements, de séminaires et d'ateliers sur le périmètre A2U

Organiser des séminaires réguliers et des ateliers de travail pour favoriser les échanges d'idées et la co-construction de projets sur la TES. Inviter des expertes et experts externes pour enrichir les discussions et apporter de nouvelles perspectives.

4

Développement de Projets Collaboratifs

Lancer des appels à projets ou manifestation d'intérêt internes pour des initiatives de recherche interdisciplinaires sur la TES. Faciliter l'accès à des plateformes technologiques et des infrastructures de recherche partagées.

5

Élaboration de Programmes de Formation Communes

Développer des programmes de formation et des cursus communs centrés sur la TES, intégrant les expertises des différents DIM et laboratoires. Proposer des modules de formation continue pour les chercheuses et chercheurs et pour les professionnelles et professionnels.

6

Suivi et Évaluation

Mettre en place un comité de suivi pour évaluer les progrès réalisés et ajuster les stratégies de collaboration si nécessaire. Publier régulièrement des rapports sur les avancées des projets collaboratifs et leur impact.

Compétences et ressources disponibles

- › Une vice-présidence dédiée.
- › Compétences interdisciplinaires dans les DIM et laboratoires : Économie circulaire, gestion des ressources naturelles, sociologie de la transition, technologies vertes, etc.
- › Plateformes technologiques et infrastructures de l'Université : Accès aux infrastructures de recherche comme les laboratoires d'analyse, plateformes de modélisation, et réseaux informatiques.
- › Ressources humaines : Chercheuses et chercheurs, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, doctorantes et doctorants, ingénieures et ingénieurs déjà engagé·es dans des projets TES.
- › Soutien institutionnel : La reconnaissance et le soutien de l'administration universitaire pour promouvoir et financer la TES comme axe stratégique.

Partenaires

- › Écosystème local et régional (institutions)
- › ADEME
- › ANR
- › REV3
- › Pôle Team 2

Financements mobilisables

- 1. Fonds Internes de l'Université :**
Allouer une partie des fonds de recherche interne pour soutenir les projets collaboratifs TES.
Utiliser les budgets des DIM et des laboratoires pour financer des initiatives conjointes.
- 2. Appels à Projets Nationaux et Européens :**
Répondre aux appels à projets de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et de l'Union Européenne (Horizon Europe) dédiés à la transition écologique et solidaire.
Collaborer avec d'autres universités et institutions pour monter des projets de grande envergure, en priorité avec l'A2U
- 3. Partenariats avec le Secteur Privé :**
Établir des partenariats avec des entreprises et des industriels intéressés par les innovations en matière de TES, notamment à travers le dispositif régional REV3.
À travers les Laboratoires (collaborations avec les entreprises, thèses CIFRE...)
- 4. Fondations et ONG :**
Solliciter des financements auprès de fondations et ONG qui soutiennent des projets environnementaux et solidaires.
Participer à des concours et des prix récompensant les initiatives innovantes en TES.
- 5. Crowdfunding et Mécénat :**
Lancer des campagnes de crowdfunding pour des projets spécifiques nécessitant un financement participatif.
Développer des programmes de mécénat avec des entreprises, des fondations.

Variable référentiel DDRS

3.1.3. Inciter et accompagner les pratiques de recherche et d'innovation dont l'inter ou la transdisciplinarité permet de répondre aux enjeux du DD&RS

Indicateurs

- › Indicateurs de mise en œuvre :
- › Nombre de projets collaboratifs lancés par un entre DIM et laboratoires.
- › Nombre d'événements organisés (séminaires, ateliers) et taux de participation.
- › Nombre d'étudiantes, étudiants, chercheuses et chercheurs formé·es aux thématiques de la TES et ayant intégré ces compétences dans leurs travaux.
- › Impact des projets : Nombre de publications, communications académiques et collaborations étendues générées.
- › Volume de financements externes obtenus pour soutenir les projets en lien avec la TES.

Commentaires (freins et leviers) :

Une interconnaissance des différents DIM et laboratoires semble encore nécessaire, entre chercheuses et chercheurs et avec les étudiantes et étudiants. Mais aussi un meilleur partage de la notion de TES, notamment pour identifier les recherches à développer ou augmenter le niveau d'impact des recherches en cours.

Objectif stratégique : Inciter les laboratoires à intégrer le DD&RSE dans leurs sujets/projets de recherche

Faire évoluer les Bonus Qualité recherche pour intégrer les enjeux de DD&RSE

Contexte et description

Le Bonus Qualité Recherche (BQR) est un appel annuel de l'établissement permettant de financer des projets de recherche et des manifestations scientifiques pour les unités de recherche de l'Université d'Artois. Ce BQR est alimenté par un prélèvement sur les dotations des laboratoires, par un pourcentage prélevé sur les projets de recherche (5%) et par un apport de l'établissement.

Chaque année, environ 200k€ sont ainsi attribués aux unités de recherche.

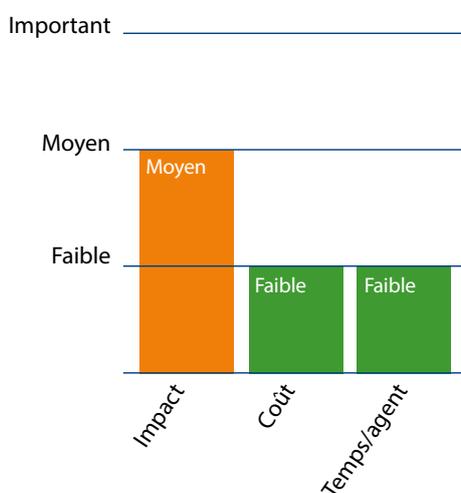
Depuis l'appel BQR 2025, un pourcentage minimal de projets inter-laboratoires a été introduit dans chaque DIM afin de favoriser les approches interdisciplinaires.

Les projets déposés doivent être en relation avec l'un des quatre DIM de l'Université (à l'exception de quelques projets de niche).

Cette action vise à identifier les actions relevant de DD&RSE et favoriser le respect des actions DD&RSE dans les projets financés.

Pilotage

- › Les vice-présidents en charge de la recherche
- › La direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation
- › Les responsables de DIM
- › Un référent ou une référente par Laboratoire



Objectifs

Favoriser l'intégration de la DD&RSE dans les BQR et favoriser le financement des projets respectant le DD&RSE

Public cible

Étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs

Lieu

Tous les Laboratoires

Axe du SD DDRS

Recherche et innovation

Domaine du SD DDRS

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Impact environnemental du fonctionnement courant

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Date de lancement à choisir en fonction de la priorisation des actions : dès 2025

- › Ajouter un encart dédié à DD&RSE dans le formulaire de dépôt des BQR.
- › Organiser une rencontre annuelle des BQR financés pour dresser un bilan et favoriser l'interconnexion entre les chercheurs



Compétences et ressources disponibles

- › Le dispositif BQR existant
- › Les compétences des laboratoires et des DIM déjà engagés dans les projets DD&RSE



Partenaires

Centres de recherche de l'Alliance A2U



Financements mobilisables

Crédits de recherche de l'ADEME, du Conseil régional, de l'ANR, en complément de ces BQR.

Variable référentiel DDRS

3.1.3. Inciter et accompagner les pratiques de recherche et d'innovation dont l'inter ou la transdisciplinarité permet de répondre aux enjeux du DD&RS



Indicateurs

- › Nombre de BQR déposés impliquant un volet relevant du DD&RSE
- › Nombre de centres de recherche impliqués dans des BQR avec des sujets relevant du DD&RSE.

9. GLOSSAIRE

A2U : Artois Ulco Upjv

AAI : Appel à idées

AAP : Appel à projets

ACV : Analyse de Cycle de Vie

ADEME : Agence de la transition écologique

BEGES : Bilan des émissions de gaz à effet de serre

BIATSS : corps qui regroupe les bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé de l'enseignement supérieur.

BQR : Bonus Qualité Recherche

C-DéCIDé : Centre de Développement de Compétences pour une Industrie Décarbonée

CETIP : Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques

CSAE : Comité social d'administration d'établissement

COMP : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

COFIL : Comité de pilotage

CPF : Compte Personnel de Formation

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CRRG : Centre Régional de Ressources Génétiques

DAF : Direction des Affaires Financières de l'Université d'Artois

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIM : Domaine d'Intérêt Majeur

DPL : Direction du Patrimoine et de la Logistique de l'Université d'Artois

DREDV : Direction de la Recherche, des Études Doctorales et de la Valorisation de l'Université d'Artois

DSI : Direction des Systèmes d'Information de l'Université d'Artois

ENRx : Espaces Naturels Régionaux

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

GT : groupe de travail

IF2RT : Institut Fédératif de Recherches sur le Renouveau des Territoires

LGBTQIA+ : Acronyme qui désigne les personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, trans, queer, intersexes, asexuelles et autres

Loi EGAlim : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MGPE : Marché Global de Performance Energétique

PDC : Plan de Développement des Compétences

QVT : Qualité de Vie au Travail

SAGJ : Service des Affaires Générales et Juridiques de l'Université d'Artois

SD DD&RSE : Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

TECH3E : Plate-forme technologique dédiée à l'environnement et à l'efficacité énergétique.

TEDS : Transition Écologique et Développement Soutenable

TES : Transition Ecologique et Solidaire

TVB : Trame Verte et Bleue

UVED : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable

VAE : Validation des acquis de l'expérience

VP : vice-présidence